

MÉMOIRE DE MAÎTRISE

Monétiser l'environnement pour faire évoluer nos comportements éthiques

Par
François Lessard

Document soumis à la professeure Julie Paquette

comme exigence au grade de maîtrise en éthique publique
Université Saint-Paul

Ottawa
Août 2017

@François Lessard, Ottawa 2017

Table des matières

LISTE DES FIGURES ET DES TABLEAUX	iv
RÉSUMÉ	v
REMERCIEMENTS	vi
INTRODUCTION.....	1
1. PROBLÉMATIQUE ET PRISE DE POSITION	4
<i>1.1 Perpétuelle relation fusionnelle avec l'environnement</i>	<i>4</i>
<i>1.2 Modification de notre éthique</i>	<i>5</i>
2. ANALYSE ÉTHIQUE.....	9
<i>2.1 Anthropocentrisme et monétisation.....</i>	<i>9</i>
<i>2.2 Pragmatisme environnemental</i>	<i>12</i>
<i>2.3 Approche utilitariste</i>	<i>15</i>
<i>2.4 Autre façon de concevoir l'utilitarisme</i>	<i>16</i>
<i>2.5 Sollicitation des affects.....</i>	<i>19</i>
3. AUTRE ASPECT DE LA MONÉTISATION.....	26
<i>3.1 Monétisation pour valoriser et conscientiser l'humain</i>	<i>26</i>
<i>3.2 Monétisation pour contraindre l'humain</i>	<i>34</i>
<i>3.3 Limites de la contrainte</i>	<i>40</i>
<i>3.4 Opposition à la monétisation de l'environnement</i>	<i>44</i>
<i>3.5 Retour sur notre position.....</i>	<i>47</i>

CONCLUSION 51

Bibliographie 55

Liste des figures et des tableaux

Figure 1. Pyramide écologique de l'homme.....	7
Figure 2. Relation entre services écosystémiques et bien-être humain	28
Figure 3. Économie des écosystèmes et de la biodiversité.....	29
Figure 4. Évaluation des services rendus par les écosystèmes	33
Figure 5 : Courbe environnementale de Kuznets	37
Figure 6 : Modèle synthétique des relations testées dans la littérature	43
Figure 7 : Typologie des approches pour un développement durable	48
Tableau 1 : Principales théories en éthique de l'environnement et leur interprétation « forte » et « faible » [traduction]	11
Tableau 2 : Per capita average Ecological Footprint for high, middle and low income countries, by land type, in 1961, 1985 and 2012	38

RÉSUMÉ

Ce mémoire a pour point de départ la crise écologique que le monde contemporain vit actuellement. À notre avis, cette crise est le résultat d'abus répétés commis par l'humain moderne parce que ce dernier a adopté une approche anthropocentrique forte à l'endroit de la biosphère et des écosystèmes qui la composent. Ce mémoire proposera la monétisation de l'environnement comme mécanisme différent pour influencer l'éthique de l'humain et amorcer une transition de l'anthropocentrisme fort vers un anthropocentrisme faible.

Nous exposerons la problématique environnementale et prendrons position en faveur de la monétisation de l'environnement. Nous procéderons à l'analyse éthique de la monétisation dans la perspective de l'utilitarisme de Jeremy Bentham et du pragmatisme environnemental du philosophe américain Bryan Norton. Nous nous intéresserons également à la théorie des affects du philosophe hollandais Baruch Spinoza et de l'interprétation qu'en fait le Français Frédéric Lordon pour modifier les comportements de l'humain.

La monétisation au sens où nous l'entendons signifie d'apposer une valeur aux services rendus par la biosphère, services que plusieurs humains tiennent pour acquis. Cette valeur représente des centaines de milliards de dollars. Nous citerons les travaux de Daily, Dupras, Juniper et Sukhdev sur la valeur des services écosystémiques pour justement bien faire comprendre notre définition de la monétisation de l'environnement et l'importance de conserver les ressources de la biosphère.

Si l'usage de la contrainte pour modifier les comportements de l'humain peut sembler être une option, nous exposerons par l'entremise d'auteurs comme Bernoux et Giannelloni qu'elle a ses limites et qu'elle se trouve rarement au cœur d'un changement éthique durable, d'où l'importance d'un mécanisme différent comme la monétisation pour faire passer le message.

Chaque section du mémoire fera l'objet d'une critique des propositions que nous avancerons pour y exposer les tensions pouvant exister entre les différents points de vue et les prises de positions divergentes.

Le travail de sensibilisation pour sauver la planète doit se poursuivre et la monétisation de l'environnement devrait être considérée comme l'un des moyens pouvant parvenir à aider l'humain à modifier son éthique à l'endroit de la biosphère.

MOTS CLÉS : monétisation, environnement, anthropocentrisme, biosphère, utilitarisme, affects, pragmatisme

REMERCIEMENTS

Je désire remercier la professeure Julie Paquette qui a supervisé ma recherche, ma rédaction et la correction du mémoire. Son aide précieuse m'a permis de clarifier plusieurs concepts et parties du travail. Son appui a été indéfectible du début à la fin.

Un merci particulier au professeur Martin Blais pour les nombreuses discussions.

Merci également à mon épouse France et à notre fille Nathalie qui m'ont accompagné et soutenu au cours de mes études et de la rédaction du mémoire.

Les motivations de mon collègue d'études Jacques Lefebvre m'ont donné un grand coup de pouce.

Merci à mon employeur pour sa flexibilité qui a facilité mon retour aux études pour compléter ma maîtrise en éthique publique.

Merci à mes parents de m'avoir transmis l'importance de protéger la planète. Chaque petit geste compte!

INTRODUCTION

S'il faut en croire les scientifiques, la planète Terre, celle que nous habitons, est vieille de plus de 4,50 milliards d'années. Elle se serait formée au même moment que des météorites en provenance d'un réservoir de gaz et de poussières de la nébuleuse protosolaire. Le géochimiste américain Clair Patterson a été le premier en 1953 à estimer avec succès l'âge de la terre (Futura Planète).

La Terre a évolué au rythme de ses espèces et de ses occupants qui se sont multipliés de façon exponentielle. L'espèce humaine est évolutive et on compte aujourd'hui l'ensemble de ses individus par milliards. Au cours de son évolution, l'humain a trouvé des moyens manuels, et par la suite mécaniques et technologiques, d'appriivoiser la biosphère, voire de la mettre à sa main, afin qu'elle puisse répondre à tous ses besoins de subsistance et plus tard, à ses désirs les plus fous.

Dans une certaine mesure, la Terre n'a jamais été capable d'exprimer verbalement tout le mal que l'humain lui faisait en la polluant avec les déchets et les rejets toxiques provenant de ses innovations. L'humain a mis plusieurs milliers d'années avant de réaliser la dégradation progressive de la biosphère. Il aura fallu que la Terre se fasse remarquer au moyen de cataclysmes comme des tsunamis, des tremblements de terre, des tornades ou encore par l'extinction de certaines espèces, pour qu'on commence à comprendre que quelque chose avait changé et que la terre n'était plus en aussi bonne santé que lors de sa création.

Le lien privilégié qu'entretenaient les Premières Nations avec la Terre, une relation basée sur la subsistance et la préservation des ressources pour les générations futures (Assemblée des Premières Nations), ne semble pas avoir résisté à l'épreuve du temps, bien qu'il persiste chez les

derniers représentants de ces peuples décimés. Une nouvelle conscience environnementale a par ailleurs fait surface il y a quelques décennies. Les écrits de jeunes historiens comme les Américains Roderick Nash et Donald Worster au début des années 1970 semblent avoir annoncé le réveil du mouvement environnementaliste afin que la terre soit catégorisée comme « oubliée » dans la classe des opprimés de la société (Locher & Quenet, 2009). Leur objectif était de redonner un certain poids à la biosphère afin que l'avenir de la planète ne soit pas seulement l'affaire de l'humain, mais de tous les êtres vivants qui l'habitent.

À l'heure actuelle, l'humain, principalement celui vivant dans les sociétés industrielles de l'Occident, agit dans une perspective anthropocentrique forte faisant en sorte qu'il se trouve au sommet d'une pyramide décisionnelle et qu'il fait peu ou pas de cas des impacts de ses décisions et de son comportement passés, actuels et futurs sur la biosphère. Alors, nous posons la question suivante : quel serait le mécanisme à même de susciter une prise de conscience plus grande chez l'humain pour l'inciter à modifier son éthique à l'endroit de la biosphère? Nous soumettons l'argument que, d'un point de vue éthique, la monétisation de l'environnement constitue un élément déclencheur capable d'amener ou de provoquer la modification susceptible de faire passer l'humain d'un anthropocentrisme fort à un anthropocentrisme faible.

Dans la première partie du mémoire, nous exposerons les faits et prendrons position en faveur de la monétisation de l'environnement. La seconde partie constituera essentiellement l'analyse éthique de cette monétisation, qui n'est pas utilitariste, mais dont le but l'est, c'est-à-dire que la modification d'éthique proposée chez l'humain pourrait se traduire par une biosphère plus propre et par conséquent, des populations plus en santé à l'échelle planétaire. Les concepts éthiques comme l'anthropocentrisme fort et faible feront l'objet d'un approfondissement pour mieux en comprendre la portée.

La monétisation symbolique de l'environnement se veut une approche pragmatique afin qu'une plus grande partie de la population adhère à cette proposition et l'applique. Afin de mieux comprendre ce qui constitue une approche pragmatique, nous renverrons le lecteur aux travaux de Bryan Norton sur le pragmatisme environnemental.

La monétisation a un côté que nous jugeons provocateur et qui permet de rejoindre les affects chez l'humain dans le but de créer un changement d'éthique durable. Afin de mieux saisir ce que nous entendons par là, nous renverrons le lecteur à la Partie III de *L'Éthique* de Baruch Spinoza. L'interprétation du Français Frédéric Lordon, spécialiste de Spinoza, qui affirme qu'il serait possible en « empuissant les idées » de nous sauver de la catastrophe environnementale, sera utile pour contextualiser l'appel aux affects que nous lançons ici de tous nos vœux.

Dans la troisième partie du mémoire, nous définirons la notion de monétisation de l'environnement. Il ne s'agit pas tant ici de déterminer la valeur de l'environnement, que de modifier le comportement éthique de l'humain pour marquer l'imaginaire des individus en utilisant la valeur monétaire de la biosphère. Et cela doit se faire dans un contexte où les tensions entre le développement économique et la protection de la biosphère sont vives. D'un côté, le développement économique permet à l'humain de travailler et d'assurer sa subsistance. De l'autre, le développement économique exploite les richesses naturelles de la planète pour produire ces biens de subsistance, ce qui endommage la biosphère. Comment développement et protection de la biosphère sont-ils réconciliables? À la lecture du dernier rapport de l'organisme Global Witness, ils ne le sont pas. Selon l'organisme, au moins 200 personnes ont été assassinées en 2016 en tentant de défendre leurs terres ou l'environnement, soit le plus lourd bilan enregistré jusqu'ici à ce chapitre (Global Witness, 2017).

Pour y voir plus clair, nous expliciterons notre position et la problématique actuelle en nous basant sur les travaux d'économistes de l'environnement et aussi d'experts du milieu universitaire comme le professeur Jérôme Dupras. Ce dernier milite pour une reconnaissance de la valeur des services rendus par la biosphère à l'humain et il s'agit peut-être d'une piste de solution au dilemme actuel. Nous examinerons aussi l'aspect contraignant de la monétisation et des limites de cette notion pour modifier l'éthique de l'humain.

Il y a bien sûr des opposants à la monétisation de l'environnement qui y voient une pente glissante ne servant qu'à faire de la biosphère une denrée bon marché pour la production de biens éphémères. Nous abordons également cet aspect dans le mémoire. D'ailleurs, afin de donner une idée exhaustive du débat en cours, à chaque proposition que nous ferons, nous prendrons grand soin de soulever les critiques de la part d'autres auteurs qui se sont penchés sur des questions philosophiques similaires.

1. PROBLÉMATIQUE ET PRISE DE POSITION

1.1 Perpétuelle relation fusionnelle avec l'environnement

Les nombreux bouleversements environnementaux, comme le naufrage de l'Exxon Valdez en 1989 dans le détroit de Prince Williams, ont mis en évidence au cours des années la fragilité de la biosphère et des nombreux écosystèmes qui la composent. Il ne suffit que d'une catastrophe d'origine humaine pour dérégler ou endommager à jamais l'équilibre fragile entre le maintien d'un écosystème ou sa destruction. Ce déversement de millions de litres de pétrole brut et la présence d'une marée noire faisant plus de 7 000 kilomètres carrés auront aussi permis de constater que la nature est lente à se remettre d'un tel traumatisme (Leblanc, 2014).

Par ailleurs, la pollution de notre planète n'est pas que la conséquence d'événements de nature accidentelle, elle est aussi le fruit d'une consommation effrénée des biens que nous tirons des ressources naturelles de la biosphère. Selon le Global Footprint Network, il a fallu en 2016 l'équivalent de 1,6 planète pour alimenter notre consommation puisque l'utilisation de la nature par l'humain était 60 % plus élevée que le taux de régénération de cette dernière (Radio-Canada, 2016). Une illustration de cette consommation en constante croissance est le marché de l'automobile qui continue de prendre du mieux, surtout dans les pays ayant une économie émergente s'il faut en croire un rapport du Centre national de la recherche scientifique dévoilé en 2015 (Freyssenet).

Au rythme où vont les choses, des pays comme la Chine devraient compter pour 20 p. 100 du marché mondial de l'automobile en 2020, alors que l'empire du Milieu n'occupait que 9 p. 100 des ventes totales de véhicules en 2012 (Neuvy, 2015, p. 13). Proportionnellement à l'augmentation du parc automobile mondial, les émissions de gaz à effet de serre (GES) vont elles aussi s'intensifier, ce qui n'est pas de bon augure pour l'avenir de notre planète.

Au même moment, les espèces vivantes de la biosphère doivent faire face aux impacts des bouleversements climatiques. D'après les conclusions d'une étude britannique publiée dans la revue *Nature Climate Change*, quelque « 55 % des plantes et 35 % des animaux devraient voir l'espace propice à leur existence réduit de moitié d'ici 2080 à cause du réchauffement climatique, si la tendance actuelle se poursuit » (Shields, 2015).

1.2 Modification de notre éthique

Ces faits pour le moins alarmants démontrent d'une certaine façon le non-respect par l'humain des ressources naturelles et des différents écosystèmes qui constituent la biosphère.

Pourtant, l'humanité a été intimement liée à la nature et à la biosphère tout au long de son évolution. Ainsi, l'humain est devenu pêcheur lorsqu'il a su tirer parti des ressources nutritives des cours d'eau et il est devenu agriculteur lorsqu'il a découvert le potentiel nourricier de la terre. L'auteur du mémoire *Les rapports entre les hommes et la nature*, Martino Amisi (2009), écrit qu'aujourd'hui « l'on constate que l'idée d'un monde fini avec des ressources non renouvelables et épuisables est devenue comme une réalité incontournable ».

Effectivement, presque tous les éléments biotiques et abiotiques qui nous entourent ont été transformés, et très souvent irrémédiablement endommagés, une fois qu'ils ont été en contact avec l'humain. Selon l'auteur Richard Routley, cette situation serait attribuable au « chauvinisme humain » et au fait que, d'un point de vue philosophique, les théories traditionnelles comme celles de Platon ou de Kant « ont toutes tendance à tenir pour acquis que les êtres humains, et eux seuls, possèdent un statut moral autonome, et que la nature ne vaut par rapport à eux que de façon instrumentale » (Afeissa, 2007, p. 21). En décortiquant le message de Routley, on détecte une problématique liée à la place qu'occupe l'humain dans la biosphère, à la fois quant à son poids démographique qu'en regard des ressources qu'il consomme.

La problématique que l'on cherche ici à circonscrire est davantage d'ordre éthique et philosophique et touche à la place et à la considération que l'humain accorde à la biosphère et à tout ce qui la compose. Selon Hicham-Stéphane Afeissa (2007, p. 21), l'éthique actuelle de l'humain est constituée à partir d'anthropocentrisme fort, c'est-à-dire que l'humain est la mesure de toutes choses, une idée que l'on retrouve chez Platon d'ailleurs, dans le *Protagoras*, et que les composantes non humaines de la nature et de la biosphère ne peuvent se voir reconnaître de la valeur que si elles sont utiles pour l'humain. La Figure 1 permet d'illustrer l'anthropocentrisme fort décrit par Afeissa.

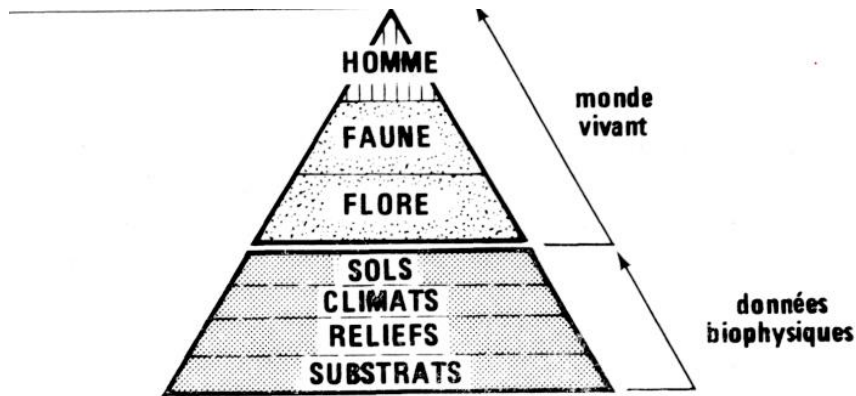


Figure 1. Pyramide écologique de l'homme

Source : http://www.persee.fr/doc/geoca_0035-113x_1981_num_56_3_3953

De façon concrète, les conséquences de la domination grandissante de l'humain sur la biosphère sont très certainement l'épuisement des ressources, la pollution des sols et des milieux aquatiques et la disparition presque inévitable de notre biosphère (Katz, 2007). L'humain acquiert des ressources naturelles de façon privée, mais il a aussi accès à des ressources collectives comme l'environnement qu'il habite, l'air qu'il respire, et l'eau qu'il boit, ressources fondamentales qui lui sont données. Le comportement de l'humain, notamment celui vivant dans les sociétés occidentales, ne semble vraisemblablement pas toujours tenir compte de la biosphère et de l'importance de maintenir celle-ci en bonne santé.

Alors, que faudrait-il instituer pour faire évoluer l'éthique de l'humain face à la biosphère de façon à ce que ce dernier comprenne la valeur des services que lui rend la nature et qu'il change ses comportements et ses actions afin d'assurer l'avenir de notre planète ?

Il semble nécessaire de mobiliser chez l'humain un dispositif qui soit à même de nous aider à provoquer une prise de conscience forte à l'aide de nouveaux mécanismes qui seraient susceptibles de toucher positivement l'éthique de l'humain envers la biosphère. Une telle

mobilisation, ou conversion, de l'humain envers la biosphère ne peut s'opérer de façon immédiate, car son rapport fondamental avec la nature demeure inchangé depuis trop longtemps, un rapport qui en est un de domination. Nous proposons donc l'hypothèse de travail suivante :

D'un point de vue éthique, la monétisation de l'environnement apparaît comme un mécanisme adapté pour opérationnaliser une transition d'un anthropocentrisme fort à un anthropocentrisme faible.

En d'autres termes, la monétisation pourrait amener la biosphère à être considérée comme une ressource personnelle appartenant à l'humain et ce dernier verrait, ce faisant, un intérêt à adopter un comportement plus soucieux envers la planète. Un anthropocentrisme faible ne viserait pas à nous dégager complètement de l'idéal anthropocentrique; cependant, il tendrait à établir une réconciliation entre la protection de l'environnement et un certain développement économique, au bénéfice des générations futures et des défavorisés, notamment (Leblond, 2014).

La monétisation de l'environnement peut être perçue ou définie de deux façons différentes, qui conduisent à des prises de position éthiques diamétralement opposées sur le sujet. Pour certains, la monétisation peut vouloir dire une marchandisation des ressources naturelles de la biosphère, après qu'on ait apposé un prix aux diverses ressources naturelles. Cette vision de la monétisation peut avoir un effet pervers, comme celui de faire de la biosphère une simple denrée cotée en bourse et laissée en pâturage aux États et industries les plus offrants. Nous élaborerons ces deux aspects dans le mémoire.

Pour d'autres, et nous adhérons à cette école de pensée, la monétisation implique plutôt de donner une valeur symbolique aux services que nous rend gratuitement la biosphère, et ce, afin de susciter une prise de conscience quant à l'importance de bien administrer et protéger les ressources qui nous permettent de vivre et de nous perpétuer comme espèce, position que l'on

peut qualifier d'anthropocentrisme faible. Dans cette veine, la monétisation représente un outil pédagogique qui est à même de nous permettre de modifier d'abord les conceptions éthiques entourant notre rapport à l'environnement et ensuite, nos comportements. Ce procédé pédagogique offre un cheminement permettant de découvrir les relations entre l'humain et la biosphère et de mettre en évidence que tous deux font partie d'un tout. Nous posons alors la question plus spécifique suivante :

De quelle manière la monétisation de l'environnement peut-elle être un outil adéquat pour modifier nos comportements éthiques en vue d'une meilleure protection de la biosphère?

Comme nous l'avons indiqué, le rapport que nous entretenons en ce moment à l'environnement naturel se comprend comme un anthropocentrisme fort : l'humain est au sommet de la pyramide décisionnelle et, surtout, la satisfaction de ses besoins passe avant des considérations plus larges, notamment en ce qui concerne les impacts négatifs de ses actions sur la biosphère. Par conséquent, pour cette position utilitariste stricte qui conçoit la nature comme un fonds disponible pour l'homme, la biosphère ne pèse pas lourd dans la balance lorsque vient le temps de prendre une décision dite durable pour la planète. Notre postulat est qu'il y a donc lieu de redéfinir le modèle actuel pour redonner à la biosphère la place qui lui revient. Cela pourrait se faire par la monétisation de l'environnement, conçue en tant qu'étape symbolique pour modifier l'éthique et le comportement de l'humain.

2. ANALYSE ÉTHIQUE

2.1 Anthropocentrisme et monétisation

Comme nous l'avons déjà indiqué, notre mémoire porte sur la monétisation de l'environnement comme mécanisme de conscientisation de l'humain pour favoriser chez lui une

modification d'éthique qui lui permettra de passer d'un anthropocentrisme fort à un anthropocentrisme faible. Afin de bien comprendre ce que nous défendons, il importe de revenir brièvement sur la définition et la signification de ces deux concepts éthiques. L'attribution d'une considération morale exclusive aux seuls êtres humains est qualifiée d'anthropocentrisme. Parce que seuls certains êtres sont dotés de rationalité morale, les valeurs sont fondamentalement anthropogéniques ; elles sont générées par des êtres humains (Maris, 2012).

Dans le cadre d'un anthropocentrisme fort, seul l'humain a une valeur intrinsèque, c'est-à-dire une valeur que possède une chose pour elle-même, indépendamment de son utilité (Dussault, 2015). La notion signifie que tout, dans la biosphère, n'existe que pour servir les besoins humains et que les seuls bénéficiaires de la protection de la biosphère sont les humains. À l'opposé, l'anthropocentrisme faible reconnaît que la biosphère a un certain poids lorsque l'humain doit prendre une décision qui a un impact sur elle. La notion de faible est intéressante, car elle est le signe d'une reconnaissance que toute activité négative pour la biosphère peut avoir un impact tout aussi négatif sur l'humain qui en fait partie.

Selon Bryan Norton, l'anthropocentrisme faible fournit un cadre permettant un repositionnement du balancier en faveur de la biosphère. De plus, ce même cadre permet aux éthiciens de l'environnement, toujours selon Norton, de « justifier la pertinence d'une vision du monde qui place au centre de sa perspective l'étroite relation entre l'espèce humaine et les autres espèces vivantes » (Éthique de l'environnement, 2007, p. 256).

Le professeur Tim Hayward de l'Université d'Édimbourg soulève un paradoxe dans l'anthropocentrisme, qu'il soit fort ou faible (1997, p. 50). Il conçoit que le terme anthropocentrisme est très souvent critiqué lorsqu'il est question d'éthique environnementale et c'est une erreur selon lui. Hayward soutient qu'il y aurait lieu de repositionner l'humain dans la

définition que font les éthiciens de l'anthropocentrisme. Sa vision des choses est que l'humain est un produit de l'évolution de la planète, au même titre que la nature. Il n'a pas été parachuté dans la biosphère pour en devenir le maître. Alors lorsqu'on parle d'environnement, l'humain n'est pas, selon Hayward, à l'extérieur du cercle, il en fait partie.

Le tableau ci-dessous, tiré des travaux de Rosa et Da Silva sur l'éthique et la protection de l'environnement, résume assez fidèlement l'interprétation de l'anthropocentrisme.

Tableau 1 : Principales théories en éthique de l'environnement et leur interprétation « forte » et « faible » [traduction]

Principales théories en éthique de l'environnement et leur interprétation « forte » et « faible »			
Théorie	En général	« forte »	« faible »
ANTHROPOCENTRISME La façon de traiter la nature devrait être évaluée uniquement à partir de son impact sur...	... les humains parce que seuls les humains ont des qualités morales...	... et seuls les humains comptent...	...et les générations présentes et futures comptent.
BIOCENTRISME La façon de traiter la nature devrait être évaluée uniquement à partir de son impact sur...	... les êtres vivants, les humains et les non humains qui ont des qualités morales...	... et les non-humains vivants qui ont des qualités morales aussi grandes, sinon supérieures aux humains.	... et en général, les humains ont des qualités morales plus grandes que les autres êtres vivants.
ÉCOCENTRISME La façon de traiter la nature devrait être évaluée uniquement à partir de son impact sur...	...non seulement les êtres humains, mais aussi les espèces de l'écosystème ayant des qualités morales...	... et les espèces et les écosystèmes ont des qualités morales aussi grandes, sinon supérieures aux humains	... et en général, les humains ont des qualités morales plus grandes que les espèces et les écosystèmes

Source : <https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/196571335?accountid=14701>

Ce tableau permet de mettre en relief la place qu'occupe la biosphère dans les décisions qui la concernent prises par l'humain selon une approche anthropocentrique, biocentrique ou écocentrique. Sans surprise, nous constatons que plus le raisonnement est éloigné de l'anthropocentrisme, meilleures sont les chances de la biosphère d'être considérée.

Voyons comment les choses se présentent lorsqu'une nouvelle approche est ajoutée dans l'équation éthique et qu'un véhicule émotif différent est mis de l'avant pour changer la donne actuelle.

2.2 Pragmatisme environnemental

Pour plusieurs universitaires comme Andrew Light (2012, p. 74), les éthiciens de l'environnement ont été incapables jusqu'à maintenant de mettre de l'avant une recommandation commune pour modifier l'éthique de l'humain et sauver la biosphère. Selon lui, ils ont recommandé de reconnecter l'humain avec la biosphère et constaté la problématique sans offrir de solution concrète.

Le philosophe Bryan Norton, cité précédemment dans ce chapitre, est l'un de ceux qui ont sonné l'alarme sur le cul-de-sac philosophique dans lequel sont les éthiciens de l'environnement. Selon lui, il n'existe aucun système éthique en mesure d'offrir une orientation éthique valable concernant les politiques environnementales en place à l'heure actuelle (Environmental Ethics and Weak Anthropocentrism, p. 141). D'après Norton, les philosophes s'intéressent à la crise écologique par l'entremise de discussions métaphysiques sur la valeur

intrinsèque des entités de la biosphère, mais est-ce le cas de la majorité de la population qu'il reste à mobiliser?

Pour faire en sorte que la population soit aussi interpellée par la crise environnementale, l'Américain propose une philosophie basée sur le pragmatisme environnemental qu'il décrit comme une position permettant une flexibilité nécessaire sur le plan éthique pour passer à l'action sur le plan environnemental par l'élaboration de politiques de protection de l'environnement. Analysant le pragmatisme environnemental de Norton, Afeissa (2007, p. 234) écrit que cette approche a l'avantage de permettre aux personnes ayant des points de vue éthiques divergents sur la façon de sauvegarder la biosphère de travailler ensemble à l'atteinte d'un même but en faisant fi de leurs différends éthiques. Rosa et Da Silva (2005, p. 109) sont aussi d'avis que les valeurs entre éthiciens de l'environnement sont similaires et pourraient être unifiées par le pragmatisme environnemental de Bryan Norton.

Avec le pragmatisme environnemental vient une responsabilité du même ordre. Norton explique que la gestion de l'environnement par l'humain se fait à l'intérieur de nombreux écosystèmes qui évoluent eux-mêmes à l'intérieur de super écosystèmes qui se transforment lentement (*The Rebirth of Environmentalism as Pragmatic, Adaptive Management*, p. 19). Même si nous avons de plus en plus conscience de ces écosystèmes qui nous entourent, il demeure que chaque génération est préoccupée à court terme par son propre bien-être et c'est pour cela qu'il est impératif selon Norton de modifier ce comportement afin d'être en mesure d'offrir aux générations subséquentes une occasion de vivre dans un environnement décent et durable.

Concernant le pragmatisme environnemental, le professeur Alain Létourneau (2010, p. 7) nous met en garde quant à la sémantique du mot pragmatisme. En langage populaire, le

pragmatisme signifie que tous les moyens sont bons pour arriver à un but qui est d'être efficace. Il sous-entend que le pragmatisme pourrait servir de raccourci éthique en matière d'environnement. C'est pour cela qu'il nous apparaît important de rappeler la signification qu'a voulu lui donner Norton, c'est-à-dire une théorie s'employant à faire en sorte que les valeurs environnementales puissent entrer efficacement dans le débat public. Dans son analyse, Létourneau ajoute que le pragmatisme a le mérite d'être l'une des premières philosophies naturalistes de la communication donnant une place prééminente à la vie sociale et à la vie organisationnelle. Elle permet donc une accessibilité plus grande par la population qui n'est pas toujours au diapason de la terminologie philosophique associée au débat environnemental.

Cependant, le pragmatisme environnemental a un talon d'Achille selon Gabriel Bordeleau Gervais (2016, p. 27-28) qui synthétise d'une excellente façon les écueils possibles de cette proposition. Une des pierres d'assise du pragmatisme est de tenter de regrouper tous les points de vue divergents pour en arriver à une position faisant consensus. Cela est problématique selon Bordeleau Gervais, car l'humain vit davantage dans un monde imparfait écrit-il. Pour faire consensus, il faut en arriver à un dénominateur commun et cela peut vouloir dire de se contenter de l'acceptable et du non optimal pour la biosphère. Ensuite, l'approche pragmatique est « contrecarrée » par un désaccord permanent entre les climato-crédules et les climato-septiques. Le désaccord ne fera que s'amplifier si une démarche pragmatique tente un rapprochement de l'ensemble de ces positions philosophiques et pratiques, fait-il valoir. Enfin, parce que le pragmatisme ne reconnaît pas la valeur intrinsèque de la nature, certaines positions philosophiques seront toujours irréconciliables, écrit-il.

Même si le pragmatisme environnemental ne reconnaît pas la valeur intrinsèque de la biosphère, nous soutenons que la monétisation de l'environnement, bien qu'elle reconnaisse cette

valeur intrinsèque, pourrait également être appliquée au pragmatisme de Norton. Comme l'a indiqué précédemment Létourneau, le pragmatisme est une philosophie accessible et facilement communicable. Nous estimons que la monétisation répond à ce critère d'accessibilité et de communicabilité pour rejoindre la population qui souvent fait peu de cas des débats philosophiques. Faire comprendre à l'humain les services que la nature lui rend et qu'il tient pour acquis en apposant une appréciabilité à ces services est une prise de position facilement transmissible et qui serait à même d'influencer le récepteur afin que ce dernier modifie son éthique face à l'environnement. Ultimement, le récepteur ayant adopté une nouvelle éthique adoptera un comportement prenant en compte la biosphère.

2.3 Approche utilitariste

Nous soutenons que si la monétisation permettait une modification d'éthique chez l'humain à l'endroit de l'environnement, la biosphère s'en porterait mieux et par le fait même, tous les habitants de la planète, humains et non-humains, vivraient mieux. Notre interprétation de l'utilitarisme s'apparente à celle du principe d'utilité de Jeremy Bentham (1748-1832) visant « le plus grand bonheur pour le plus grand nombre. » Selon Malik Bozzo-Rey et Émilie Dardenne (2012, p. 16), le terme « utile » est central à la portée que lui donne Bentham puisque l'utilité désigne les éléments et facteurs qui contribuent à maximiser le bien-être d'une communauté.

Selon Michel Mayer (2014, p. 71), l'utilitarisme prône une morale basée sur un calcul des conséquences. De plus, la notion est également une forme d'éthique de la majorité en ce sens qu'une action est jugée bonne si sa conséquence favorise le plus grand bien du plus grand nombre, et ce, même si cela signifie de devoir sacrifier un petit nombre ou encore d'accepter une certaine quantité de souffrance à un groupe restreint.

À l'heure actuelle, l'anthropocentrisme fort fait en sorte que le développement économique passe très souvent avant la protection de la biosphère, ce qui a amené le déséquilibre environnemental que nous connaissons aujourd'hui. À ce compte, il importe de se demander, dans le calcul utilitariste décrit par Mayer, combien de gens seront touchés par le développement économique. Ceux qui y trouvent un emploi diront que le développement économique doit primer. Ceux qui doivent composer avec les impacts négatifs qui ne disparaissent jamais diront que la protection de l'environnement doit être privilégiée. Si un calcul conséquentialiste dans le cadre d'une approche utilitariste doit être fait, nous estimons que l'environnement devrait être le facteur positif et le développement économique le négatif. Cette considération, en ajout à la monétisation de l'environnement, pourrait accélérer la migration de l'anthropocentrisme fort vers l'anthropocentrisme faible.

2.4 Autre façon de concevoir l'utilitarisme

Pour plusieurs auteurs, l'utilitarisme, même appliqué à la défense de l'environnement, n'est pas une panacée. Selon le professeur et philosophe John Rawls, un dénonciateur connu de l'utilitarisme, l'addition des plaisirs et des déplaisirs de tous les individus occulte chaque personne et ses droits et libertés individuels qui sont inviolables (Métayer, 214, p. 114). L'éthique qu'il dénonce autorise selon lui le sacrifice des droits de la minorité si le bien-être total s'en trouve accru. Il estime que l'utilitarisme est tout simplement inapte à jouer le rôle d'éthique publique pour toute une société (Audard, 2002, p. 50).

Le professeur de philosophie émérite à l'Université de Rouen en France, Jean-Pierre Cléo, est un autre opposant à l'utilitarisme. Au nom des plaisirs et des peines, il lui reproche de sous-estimer la part d'irrationalité de l'humain et des décisions prises par ce dernier, car elles ne sont malheureusement pas toutes justifiables sur le plan éthique. Cléo affirme que

l'utilitarisme représente une menace pour la dignité de l'humain et tout particulièrement pour la personne que représente l'humain, « pilier de la morale, de l'éthique, du droit et de la politique, et dont l'attaque est toujours le prélude au totalitarisme » (2002, p. 18).

Dans ses travaux, Dieter Birnbacher (1998, p. 427) estime que l'utilitarisme s'intéresse depuis longtemps aux questions liées à la protection de l'environnement, aux animaux et à la nature. Selon l'auteur, Jeremy Bentham a été parmi les premiers Occidentaux à s'opposer à une éthique purement anthropocentrique forte.

Cependant, Birnbacher soulève deux points de contention entre utilitarisme et éthique de l'environnement. En premier lieu, l'utilitarisme tend à ramener le jugement éthique à un simple calcul. Ce calcul se veut aussi objectif que possible au lieu d'être laissé à des institutions morales indépendantes (1998, p. 428). Il estime que l'éthique de l'environnement s'est davantage développée en sentimentalisme éthique, une notion qu'il décrit comme une éthique née d'une réaction spontanée et n'étant pas basée sur des critères objectifs. En second lieu, Birnbacher estime que l'utilitarisme emploie des façons de penser économiques puisque toutes les valeurs sont « commensurables ». L'éthique environnementale, selon lui, est l'opposé de ce spectre, car ses valeurs sont absolues et incommensurables.

Vincent Devictor constate lui aussi une tension éthique en matière de protection de la nature et les arguments qu'il soulève sont similaires à ceux de l'auteur précédent. Bien que l'utilitarisme reconnaisse aux animaux un droit à la souffrance, la faiblesse de cette éthique s'intéresse moins à la valeur de la nature en soi qu'aux capacités de ces valeurs à pouvoir maximiser le bien-être (2014, p. 36). Il fait aussi ressortir que les critères d'évaluation utilitaristes sont attribués par l'humain, ce qui peut faire dévier l'objectif de l'utilitarisme.

Un autre point de vue discordant de l'utilitarisme dans le cadre de la monétisation de l'environnement est celui de Simon Latouche qui suggère un « anti-utilitarisme » pour défendre l'environnement contre le développement économique effréné et l'appauvrissement des ressources naturelles. Selon lui, la notion du « plus grand Bien » de Bentham est une permission de produire pour satisfaire les besoins de l'humain et c'est ce qu'il dénonce de l'utilitarisme. L'interprétation du « plus grand Bien » engendre selon lui la concurrence et l'émulation entre les individus qui cherchent à maximiser leurs intérêts (2001, p. 58). Ainsi, couper tous les arbres de la forêt amazonienne est permis selon l'auteur, car cette ressource n'est là que pour combler les besoins de l'humain. La nature se présente donc comme un réservoir de ressources infinies. Pour l'essentiel selon lui, l'environnement se situe hors de la sphère des échanges marchands et aucun mécanisme, ni même l'utilitarisme, ne s'oppose à sa destruction. L'utilitarisme n'a donc pas sa place pour défendre la planète.

Dans tout ce débat sur l'application de l'utilitarisme en éthique de l'environnement, le professeur François Blais a un point de vue intéressant (1998, p. 451). Il estime que l'éthique environnementale doit éviter de se réfugier dans un « émotivisme et un irrationalisme visant à soustraire le débat à la réflexion critique. » Blais soutient en fait que le conséquentialisme en éthique est incontournable. Il estime que le refus de voir les conséquences représente un retrait à la critique et constitue une façon d'ignorer les faits. Selon lui, l'utilitarisme a raison d'enseigner que nos actions (ou nos principes d'action) doivent être évaluées à la lumière de leurs conséquences prévisibles.

Nous nous rallions à Blais et maintenons notre position initiale, à savoir que la monétisation de l'environnement constitue l'un des mécanismes pouvant susciter un changement éthique chez l'humain puisque l'apposition d'une valeur sur les services que nous rend la

biosphère serait à même de faire réaliser à l'humain les conséquences de poursuivre dans la même direction. En donnant un répit à notre planète, une plus grande partie de la population mondiale sera à même de mieux vivre.

2.5 Sollicitation des affects

Redisons-le : le but de ce mémoire est de faire valoir la pertinence de la monétisation de l'environnement pour tenter d'influencer l'anthropocentrisme actuel et de le faire migrer vers un anthropocentrisme faible. Un des moyens de sensibiliser l'humain à l'urgence d'agir et de modifier son comportement est l'utilisation de statistiques illustrant tous les dommages découlant de l'activité humaine. Nous en avons fait mention dans la section 1.1 du présent mémoire. L'objectif est d'avoir un message assez explicite pour que l'éthique de l'humain change et que ce dernier se mobilise. Il y a de l'espoir, mais des organismes comme le World Wildlife Fund (WWF), dont nous citons les travaux en troisième partie du mémoire, nous rappellent qu'il reste encore beaucoup de chemin à parcourir pour protéger la biosphère. En fait, cela risque d'être LE combat de toute l'existence humaine. Alors, si les chiffres actuels de destruction de la biosphère ne suffisent pas à faire réagir l'humain, il nous apparaît nécessaire, voire impératif, de travailler à un autre niveau philosophique.

Nous soutenons que la monétisation est susceptible d'agir comme un puissant véhicule pour transmettre un message fort de conservation de la biosphère. Cette affirmation s'appuie sur une certaine conception spinoziste de l'éthique en ce qu'elle fait appel à la dimension des affects. Pour le dire autrement, la monétisation nous apparaît comme un processus qui serait à même de produire un affect assez fort pour être susceptible de modifier le comportement de l'humain. Voyons comment les affects peuvent influencer notre comportement et de quelle manière, en faisant appel à cette dimension, ils pourraient amorcer une évolution de l'éthique de l'humain.

La théorie des affects est le fruit de la réflexion du philosophe hollandais Baruch Spinoza (1632-1677) tirée de son œuvre maîtresse *L'Éthique* (1677). La Partie III de *L'Éthique* est consacrée à l'interprétation de Spinoza de cette notion. *L'Éthique* a comme objectif de déterminer la nature des affects et de la maîtriser pour qu'ils servent l'humain et l'aident à grandir.

L'affect est une affection, une conation (élan de puissance), simultanée du corps et de l'esprit par laquelle la puissance d'agir est augmentée ou diminuée. Une affection laissant l'humain indifférent n'est pas un affect (Spinoza et nous, 2011). Selon le philosophe hollandais, un affect est un sentiment, c'est-à-dire une affection de l'état mental, et en même temps un mouvement, soit une affection du corps agissant comme un acte de puissance. Les définitions I, II et III dans le livre *L'Éthique* III (1964, p. 147) permettent de bien comprendre le raisonnement de Spinoza. Il y a d'abord la cause adéquate qui permet de percevoir l'effet. Il y a ensuite l'activité. Nous sommes actifs selon Spinoza lorsqu'il se produit quelque chose dont « nous sommes la cause adéquate ». Et enfin, les sentiments sont les affections du corps par lesquelles la puissance d'agir du corps est augmentée ou diminuée.

Pour traduire la pensée de Spinoza, nous pourrions dire que l'affect est l'une des réalités psychologiques qui expriment des modifications ou des affections de la puissance d'agir du corps et de l'esprit selon Chantal Jaquet (2014, p. 229). L'affect, qu'il soit une action ou une passion, recouvre à la fois une réalité physique (certaines affections corporelles) et une réalité mentale (les idées de ces affections). Jaquet ajoute que l'affect concerne le corps parce qu'il peut être modifié en vertu de sa nature et de ses parties.

Il existe chez Spinoza trois affects primitifs. Il s'agit du « désir », de la « joie » et de la « tristesse ». Puisque le corps et l'esprit ne font qu'un, l'esprit subit les passions ou les affects.

Selon Robert Mesrahi (2013), Spinoza nomme « joie » ce que vit l'esprit et qui lui permet de passer à une plus grande perfection. La « tristesse » au contraire réduit ou diminue la puissance. Le « désir » aide au dynamisme essentiel et par le fait même à l'augmentation de la puissance. Comme le fait ressortir Massima Louwongou (2015, p. 326), le réalisme de Spinoza consiste à démontrer que la vie humaine ne peut exister sans affects et surtout que l'humain ne peut vivre sans des affects qui sont siens.

La question est maintenant de savoir à quel affect la monétisation de l'environnement que nous proposons fait appel. Selon les travaux de Marc Halévy, Spinoza fait la distinction entre le désir, direct et positif, qui est « pour » et le désir, indirect et négatif, qui est « contre » (2016, p. 21). Le désir pour la « joie » est plus fort que le désir contre la « tristesse ». Halévy fait valoir que se définir « pour » est plus fort et plus durable que se définir « contre ». Il donne l'exemple de la militance écologique pour laquelle il est plus gratifiant de militer pour une vie plus saine que contre l'énergie nucléaire. Il ajoute que le positif ouvre des possibilités beaucoup plus grandes et « plus durables » alors que le négatif est plus éphémère. Dans ce contexte, nous estimons que la monétisation fait appel au « désir », celui de voir les choses changer. Monétiser les services de la biosphère ouvre des possibilités immenses pour dynamiser et augmenter la puissance de l'humain afin qu'il modifie son éthique face à la biosphère.

Spinoza distingue deux catégories d'affects : il y a les affects passifs qui diminuent la puissance d'agir, qui sont attribués à des causes extérieures à l'humain et qui découlent souvent des rencontres avec autrui; et il y a les affects actifs qui augmentent la puissance d'agir et qui sont la cause de l'action. Il importe d'ajouter que les affects, qu'ils soient passifs ou actifs, sont intimement liés au corps et à l'esprit, comme l'écrit Spinoza.

Dans l'interprétation qu'elle fait de Spinoza, Marion Nagy fait ressortir qu'il serait possible de développer des affects actifs par une progression à partir des affects passifs. Elle estime que si les affects passifs sont toujours le fruit de causes extérieures, certains de ces affects passifs vont augmenter notre puissance d'agir et donc favoriser le passage aux « idées adéquates ». Il en résulterait une augmentation de la puissance d'agir qui correspondrait à une évolution « dans la mesure où nous serions de moins en moins soumis au caractère médiat et changeant des idées nées de choses extérieures à nous » (2013, p. 6). Dans le cas de la monétisation, nous estimons qu'elle agit en fonction des affects actifs.

La théorie de Spinoza semble montrer que c'est au sein même des affects qu'un changement de comportement peut être déterminé. Selon Marion Blancher (2017), les affects sont l'effet de l'action des causes extérieures sur nous et la force des affects dépend de la force de ces causes extérieures. Elle ajoute que le changement peut avoir lieu quand une détermination affective chez l'humain devient plus puissante que celle qui le détermine actuellement.

Jusqu'à maintenant, nous avons cité les travaux de Jaquet, Mesrahi et de Blancher qui se sont tous penchés sur le sens philosophique des affects et de la signification que Spinoza a voulu leur donner. L'économiste et philosophe Frédéric Lordon est certes l'un des auteurs les plus prolifiques sur le spinozisme et sur l'importance des affects.

Auteur du livre *Les affects de la politique*, publié en 2016, Lordon indique dans une entrevue accordée au site d'actualités *France culture* que « vous ne pouvez plus regarder vos objets de consommation avec l'innocence première dans laquelle vous les contempiez, cette espèce de satisfaction béate et sans mélange. Lorsque vous en connaissez la contrepartie en termes d'effort humain ou d'exploitation, d'aliénation, etc., ça vous fait quelque chose, ça vous plonge dans un certain inconfort » (2016). Lordon parle ici de la monétisation du travail humain

dans les objets de consommation et de l'inconfort que cela crée de savoir que les biens que les résidents de l'hémisphère nord consomment sont le fruit, à plusieurs égards, de l'exploitation d'humains beaucoup moins fortunés. Il semble faire appel à des affects négatifs. Cet inconfort affecte l'humain au point où certaines personnes pourraient modifier leur comportement et consommer moins par la suite et acheter des biens dits « responsables ». Nous soutenons que l'utilisation des affects est aussi envisageable avec la monétisation de l'environnement et que cette modalité tend à faire appel à des affects positifs plutôt que négatifs, comme semble le faire Lordon.

Il importe de souligner que Frédéric Lordon interprète de façon similaire aux autres auteurs les définitions de l'humain, du conatus, des affects et de la puissance. Lordon décrit (2007, p. 146) l'humain comme un automate affectif et conatif dont les orientations de son élan de puissance (conatus) sont déterminées par des forces qui sont toutes indépendantes de sa volonté et les affects sont sans aucun doute un déclencheur de la puissance d'agir. Il ajoute que les affects induisent des mouvements (2007, p. 141). Le corps et l'esprit prennent conscience des affects. Il s'ensuit des désirs et des efforts pour poursuivre les sources de joie et repousser la tristesse. « L'action est donc induite par les affects. »

Frédéric Lordon parle du spinozisme comme de l'utilitarisme de la puissance, c'est-à-dire d'une éthique accessible et permettant à tous de mieux comprendre les mécanismes du changement chez l'humain (2007, p. 141). D'ailleurs, l'auteure Julie Henry soulève un élément important. L'humain est défini et influencé dans une très grande mesure par ses affects et cela ne constitue en rien un renoncement à « toute exigence éthique ». Henry estime que Spinoza a raison lorsqu'il écrit que les affects sont des choses naturelles. En page 146 du livre *L'Éthique*, Spinoza écrit que « ... les lois et les règles de la Nature [...] sont partout et toujours les mêmes, et

par conséquent il ne peut exister aussi qu'un seul et même moyen de comprendre la nature des choses, quelles qu'elles soient : par les lois et les règles universelles de la Nature. » C'est justement ce point, selon Henry (2013), qui permet à l'humain de devenir éthique. Selon elle, l'humain n'aurait aucun pouvoir sur ses actes si ses interventions étaient déterminées par des affects aléatoires alors que les règles de la Nature, telles que décrites par Spinoza, permettent de prévoir les affects de l'humain qui eux influent sur son éthique.

Les analystes de Spinoza s'entendent à peu près tous pour dire que les affects peuvent être un vecteur de changement, tant au niveau éthique que comportemental. Notre position est d'ailleurs que l'éthique de l'humain à l'endroit de la biosphère peut être modifiée pour quitter l'anthropocentrisme fort en faisant appel aux affects.

Comme le fait valoir Lordon dans *Les Affects de la politique*, les humains qui ne sont pas directement touchés par les changements climatiques sont peu « affectés » par les statistiques annonçant une catastrophe. Cependant dit Lordon, le travail de sensibilisation à partir de faits scientifiques doit se poursuivre. « Nous sauver de la catastrophe, c'est parvenir à empuissanter – à temps – les idées vraies impuissantes de la science climatique, c'est-à-dire à nous donner les figurations vivaces de choses à venir pour que, enfin associées à des images qui (dit-on) 'frappent les esprits' (en fait elles sont des affections de notre corps), les vérités de la science climatique cessent de n'être que des projections idéelles. Et acquièrent le pouvoir de nous affecter » (2016, p. 59).

La vision « idéaliste » de Lordon sur l'importance des affects comme modificateur de l'éthique et des comportements de l'humain est critiquée par Eva Mancuso (2016, p. 19). D'une part, elle estime que Lordon prend un raccourci en réduisant uniquement aux affects actifs et aux

affects passifs les outils pouvant susciter le changement. Elle reproche à Lordon d'ignorer la raison ou l'intellectuel comme moyen pour l'humain de prendre une décision et d'avoir une action transformatrice. D'autre part, Mancuso reproche à Lordon de proposer que le passage de l'affect passif vers l'actif est irréversible. Elle se demande si en fait l'empuissantement dont parle Lordon n'est qu'un épisode de prise de conscience qui ne sera que sporadique pour l'humain au lieu d'être durable comme le souhaite Lordon.

L'autre aspect qui nous apparaît important et qui ne ressort pas nécessairement dans la littérature à propos de Spinoza est l'anthropocentrisme sous-entendu dans le concept des affects. La Partie III de *L'Éthique* pourrait être interprétée comme une œuvre mettant l'accent sur l'anthropocentrisme fort. Il se dégage de la Partie III une notion d'individualité qui est relevée entre autres par Marie-Ève Blackburn (2013, p. 12). Cette dernière soutient que Spinoza met l'homme au centre de tout, ce qui témoigne d'une forme avancée « d'anthropomorphisme » [sic], tout en ajoutant que l'humain a tendance à finir par se considérer comme la fin de toutes choses. Il n'en serait rien selon Paola de Cuzzani (2002, p. 9). En se basant sur la préface de la Partie III dans laquelle Spinoza écrit que « toutes choses se font et changent leurs formes les unes dans les autres », de Cuzzani avance que l'humain est une chose naturelle et qu'il ne constitue pas un domaine séparé de la nature.

Cependant, comme nous l'avons fait avec Blais précédemment, nous nous alignons avec la position de Lordon. Oui la science climatique doit continuer à nous remettre en question en nous fournissant des faits qui deviendront des images assez puissantes pour nous toucher et forcer l'humain à modifier son éthique envers la planète et à se mobiliser pour adopter un comportement en lien avec sa nouvelle éthique de vie. Nous soutenons que la monétisation de l'environnement peut être un véhicule efficace « d'empuissantement » des faits afin que

justement ils permettent de frapper l'imaginaire. Idéalement, l'affect sera puissant et conduira l'humain à passer à l'action. Voyons maintenant comment s'opère cette monétisation, et quels en seraient les risques comme les potentialités.

3. AUTRE ASPECT DE LA MONÉTISATION

3.1 Monétisation pour valoriser et conscientiser l'humain

Des mots comme « progrès », « économie verte » et « recyclage » sont très à la mode auprès des citoyens, des gouvernements et des entreprises, car ils permettent de se définir, ou de se dire, protecteurs de l'environnement. En principe, l'environnement devrait prendre du mieux, mais le déclin de la biosphère se poursuit comme le stipule un rapport de synthèse du Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC). On y souligne que les émissions des gaz à effet de serre n'ont jamais été aussi élevées et que le réchauffement climatique amorcé depuis les années 1950 a provoqué la hausse de température des océans et la fonte des glaciers (2014, p. 2). On peut lire des conclusions similaires dans les prévisions pour 2016 du *Massachusetts Institute of Technology Joint Program on the Science and Policy of Global Change* qui souligne les mêmes préoccupations quant au réchauffement de la planète. Le MIT a évalué les émissions de CO₂ à 64 gigatonnes d'ici 2050 et à 78 gigatonnes d'ici 2100, soit une augmentation de 63 p. 100 depuis le début du millénaire (2016, p. 5). Pour mettre un frein à cette dégradation de la planète, plusieurs spécialistes suggèrent de valoriser les services que celle-ci nous rend et de faire ressortir son apport massif et varié pour le maintien de l'environnement et de la qualité de vie de l'humain.

Déterminer la valeur de l'environnement sans sombrer dans la marchandisation des ressources naturelles de la planète relève d'un exercice délicat puisque, en fin de compte,

l'objectif est d'influencer positivement le récepteur de l'information afin qu'il amorce une prise de conscience et qu'il réalise et décide d'accorder une plus grande valeur à l'intégrité des écosystèmes qu'au bénéfice à court terme obtenu de l'exploitation économique illimitée et actuelle des ressources naturelles.

En effet, l'évaluation monétaire de la nature est susceptible d'entraîner plusieurs effets pervers, comme le souligne pertinemment Céline Hequet (2016, p. 27) de l'Institut de recherche et d'informations socio-économiques (IRIS). Elle estime que, pour mener à bien une telle évaluation, il est utile, voire nécessaire, de poser les questions suivantes :

- Est-ce que cela va permettre d'améliorer la qualité de l'environnement?
- Est-ce que cela va réduire les inégalités et permettre de redistribuer le pouvoir?
- Est-ce que cela va écarter d'autres langages d'évaluation?
- Est-ce que cela va mener à la marchandisation de biens publics ou communs?

Si l'on répond par la positive aux deux premières questions et par la négative aux deux dernières, on peut alors selon elle procéder à l'évaluation monétaire de l'environnement.

Le professeur Jérôme Dupras de l'Université du Québec en Outaouais, fondateur de l'Institut des sciences de la forêt tempérée (ISFORT), se penche depuis quelques années sur ce qu'il appelle la valeur des services écosystémiques (SE), soit les bénéfiques que les êtres humains tirent, non pas des ressources exploitées en tant que telles (bois, minéraux, etc.), mais bien du fonctionnement même des écosystèmes. Au cœur des SE, on retrouve les systèmes naturels fournissant de multiples avantages aux communautés, comme les :

- milieux humides;
- littoraux aidant à réduire les inondations et servant de zone d'épanchement des crues;
- boisés capturant les poussières et filtrant naturellement l'air.

Les SE sont des éléments essentiels au bien-être humain et, dans bien des cas, ils ne peuvent être substitués par des produits ou technologies de fabrication humaine. Dans ses travaux, le professeur Dupras constate que la mauvaise évaluation du capital naturel et des SE qui en découlent ont mené à des décisions de gestion qui ont contribué, et contribuent encore, à la dégradation de l'environnement. Cette dernière menace désormais la capacité future des écosystèmes à produire ces SE et donc à maintenir le niveau de bien-être de leurs usagers (Dupras & Lavallée, 2016, p. 2). La Figure 2 permet d'illustrer notre propos. La couleur des flèches représente l'interdépendance entre les biens et services écologiques, et le bien-être humain. Le beige indique les différentes relations existant entre les services écosystémiques et le bien-être humain. Le brun représente un haut niveau d'interdépendance, le beige une influence moyenne et l'ivoire une influence faible.

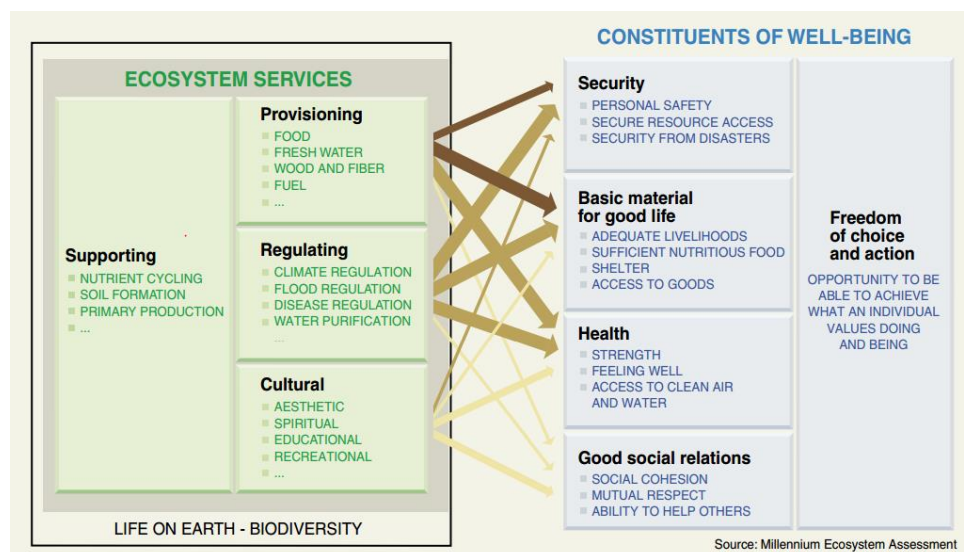


Figure 2. Relation entre services écosystémiques et bien-être humain
 Source : <http://www.millenniumassessment.org/documents/document.356.aspx.pdf>

Dupras allègue que, dans plusieurs des cas, conserver un milieu à son état naturel rapportera davantage à long terme à une entité comme une municipalité que le bénéfice économique immédiat du réaménagement du milieu pour une utilisation par l'humain.

Dans ses travaux, Dupras cite à de nombreuses reprises la formule développée par la professeure Gretchen Daily de l'Université Stanford aux États-Unis pour établir la valeur des services écosystémiques. Tout comme Dupras, la professeure Daily soutient qu'il est nécessaire de revoir la valeur de l'environnement afin d'intégrer la gestion et les politiques nationales et régionales, de participer à la réduction de la pauvreté, de mobiliser les stratégies d'entreprises et surtout de participer au bien-être, à la sécurité et à la santé des individus et communautés. La Figure 3 permet de visualiser la formule de Daily.

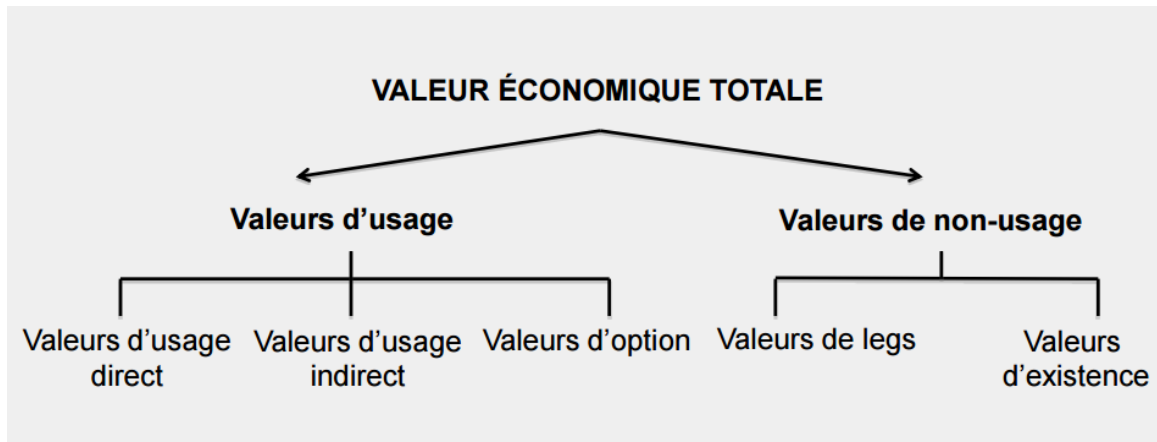


Figure 3. Économie des écosystèmes et de la biodiversité
Source : http://www.creca.qc.ca/sites/24341/economie_ecosystem_J-Dupras.pdf

La professeure Daily estime que le développement économique qui détruit les habitats naturels et les écosystèmes peut avoir des répercussions pour l'humanité qui seraient susceptibles d'être beaucoup plus grandes à long terme que les retombées économiques à court terme. Elle constate avec regret que la valeur des écosystèmes est trop souvent ignorée.

Cependant, une multitude de facteurs liés aux institutions, aux valeurs sociales et à la répartition des coûts et des bénéfices dans une société donnée sont susceptibles d'influer sur le succès des SE. En effet, les systèmes de ressources naturelles sont régis par des arrangements institutionnels qui interpellent un large éventail d'acteurs et de parties prenantes intervenant à la fois aux plans local et national (Kosoy & Corbera, 2009). Plusieurs estiment que l'économie a sa place en environnement parce que le comportement de l'humain met la planète en danger et qu'il est impératif d'exposer les avantages coûts-bénéfices qu'il y a à protéger la biosphère (Shogren, Tschirhart, Anderson, Whitenour, et coll., 1999). Cet appel à la sauvegarde des SE est un combat de tous les instants à l'échelle planétaire. Plusieurs environnementalistes font campagne pour la reconnaissance de la valeur économique de l'environnement, c'est-à-dire chiffrer les services que nous rend la biosphère.

Le Britannique Tony Juniper écrit dans son ouvrage *What Has Nature Ever Done for Us?* (2013) que l'humain a tout intérêt à protéger la planète, et pour une raison fort simple : la totalité de l'économie mondiale dépend de l'environnement puisque l'humain a besoin d'air pur, d'eau potable et de nourriture pour vivre et produire des biens. Par conséquent, sans une biosphère en bonne santé, l'économie ne peut exister.

Dans une conférence prononcée à Bruxelles en 2014, Juniper a martelé son message en attribuant en outre une valeur monétaire au travail effectué par certains animaux. Par exemple, il chiffre la valeur économique de la besogne des insectes pollinisateurs à un billion (mille milliards) de dollars, car ces petites bestioles assurent d'une certaine façon notre sécurité alimentaire en permettant les récoltes de plusieurs fruits dans des dizaines de pays à travers le monde (Juniper, 2014).

L'environnement aurait également une valeur monétaire sur le plan de la santé publique selon Juniper qui donne l'exemple de l'Inde. Au milieu des années 1990, la population de vautours de ce pays a été décimée lorsque ces charognards ont été empoisonnés par un médicament administré aux bisons malades. La disparition des vautours a provoqué l'accumulation de quelque 12 millions de tonnes de viande de bison mort dans les campagnes indiennes. Il s'en est suivi une explosion de la population de chiens sauvages qui sont le principal vecteur de la rage dans ce pays. En raison de la présence de ces chiens porteurs de la rage, l'Inde a dénombré la décennie suivante 50 000 pertes en vies humaines attribuables à cette maladie. Au total, selon Juniper (2014), la disparition des vautours aurait coûté à l'économie indienne 35 milliards de dollars entre 1993 et 2003.

Juniper prône la mise en place de nouveaux barèmes comptables tenant compte des pertes financières associées à la dégradation de la biosphère. En ce moment, ces pertes n'apparaissent nulle part, bien qu'elles aient des effets tangibles sur la biosphère ainsi que sur l'économie. Selon l'expert, la prise en compte des pertes monétaires liées à la dégradation de la biosphère inciterait les entreprises à considérer la nature dans l'équation environnement-économie. L'humain a la responsabilité morale d'agir ainsi, estime Juniper.

L'approche de Juniper vise essentiellement à sensibiliser la société industrialisée à mieux protéger la biosphère à l'aide d'un moyen qui interpelle directement une majorité d'humains : l'argent. D'un point de vue pragmatique, nous pourrions néanmoins nous demander si les sociétés non industrialisées peuvent s'avérer aussi réactives quant à ce levier financier présenté comme moyen de protection de la biosphère. Il est fort probable que non, parce que plusieurs de ces sociétés vivent dans une situation de très grande précarité. Par exemple, le nombre de personnes extrêmement pauvres en Afrique subsaharienne continue d'augmenter, passant de

288 millions en 1990 à 389 millions en 2012. De nombreux pays de cette région présentent des taux de pauvreté très élevés (Observatoire des inégalités, 2015). Donc, la proposition de Juniper ne semble pas applicable à l'échelle planétaire, mais elle a l'avantage de toucher les pays industrialisés de l'hémisphère nord, soit les plus gros émetteurs de GES (Notre planète info, 2015).

L'environnementaliste anglais n'est pas le seul à plaider pour la mise en valeur monétaire de l'environnement. En effet, il peut compter sur l'appui de l'ancien conseiller spécial du Programme des Nations Unies pour l'environnement, Pavan Sukhdev, qui a remporté en juin 2016 le prix Planète bleue de la Fondation Asahi Glass pour son travail de sensibilisation dans ce domaine (Business Wire, 2016). Selon Sukhdev, il faut rectifier le tir et monétiser sans gêner la biosphère et la nature dans le but d'éveiller la conscience collective. Son constat est le même que Dupras, Daily et Juniper : il remarque avec regret que « nos méthodes d'évaluation sont basées sur la consommation de biens et de services et, ce faisant, nous négligeons l'environnement, ce qui se traduit par la disparition progressive de la biodiversité » (Schwartz, 2010).

Pour mettre en lumière son propos, l'économiste de formation a dessiné une pyramide de l'évaluation de l'environnement dans laquelle le sommet représente le manque d'informations sur les bénéfices retirés des biens et services écologiques (Figure 4). La pyramide illustre le besoin de procéder à des analyses quantitatives et qualificatives des services environnementaux. Elle montre toute la difficulté à bien établir la valeur de ces services en fonction de facteurs comme les bénéfices directs et indirects, la productivité inégale des écosystèmes selon leurs particularités et les impacts des changements sur le mieux-être des humains.

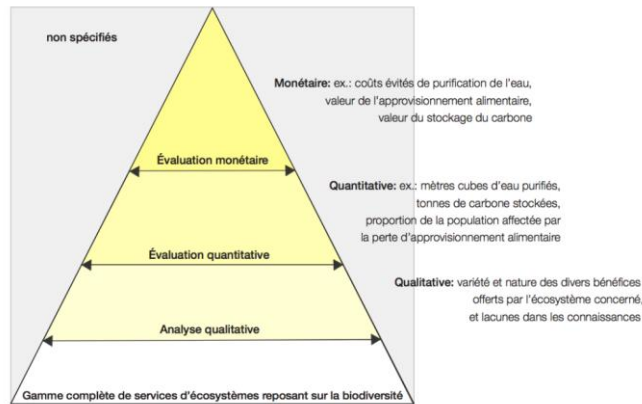


Figure 4. Évaluation des services rendus par les écosystèmes

Source :

https://www.usherbrooke.ca/environnement/fileadmin/sites/environnement/documents/Essais2012/Massicotte_ME_15-02-2012_.pdf (p. 17)

Sukhdev demande aux populations du monde entier de reconnaître l'économie « invisible » de l'environnement. Dans une conférence prononcée à Édimbourg en Écosse, l'écono-environmentaliste parle des insectes pollinisateurs qui n'envoient pas de facture pour les fruits que nous récoltons grâce à leur travail. Il chiffre à 240 milliards de dollars la valeur de la pluie provenant de la forêt amazonienne et pour laquelle les pays avoisinants ne paient aucune redevance. De même, il estime que la protection des océans est une aubaine comparativement aux besoins alimentaires du milliard de personnes qui dépendent de la pêche pour leur subsistance et qui ne pourraient plus s'y approvisionner si ces étendues d'eau devenaient trop polluées. Sukhdev ajoute que ce sont les populations des pays pauvres qui dépendent le plus des écosystèmes planétaires (Sukhdev, 2011).

Plusieurs observateurs, comme le journaliste américain Richard Conniff, estiment que la monétisation de l'environnement est l'unique option envisageable pour changer les mentalités parce que les « vieux » modèles de protection de l'environnement sont un échec à ses yeux : « Les arguments scientifiques et philosophiques sortent rarement victorieux de l'affrontement

entre l'environnement et les emplois. Faire ressortir la valeur comptable des écosystèmes est une excellente méthode pour rappeler à tout le monde ce que nous perdons » (*What's Wrong with Putting a Price on Nature?*, 2012).

Ces chiffres stupéfiants et alarmants nous apparaissent essentiels à la pédagogie de la monétisation de l'environnement afin que l'humain comprenne toute l'importance des services rendus par la nature. Nous pourrions même pousser la réflexion plus loin en nous demandant si l'humanité ne serait pas en faillite si elle devait payer à la faune et la flore de la biosphère le juste prix des services rendus. Bien sûr, cette question est purement rhétorique, mais y réfléchir par l'entremise de la problématisation de la monétisation de l'environnement est susceptible d'engendrer, à notre avis, une prise de conscience.

3.2 Monétisation pour contraindre l'humain

Si toute une mobilisation de l'imaginaire par le détour d'une déclinaison de chiffres ne suffit pas à amorcer une modification d'éthique chez l'humain à l'endroit de la biosphère, une autre possibilité serait d'utiliser la contrainte. Cependant, le succès de cette mesure est loin d'être assuré. Un changement d'éthique forcé qui ne prend pas racine de manière organique et volontaire nous semble précaire. Qui plus est, le risque n'est-il pas de faire en sorte, si l'on s'intéresse à une population plus aisée par exemple, que celle-ci ne se sente pas plutôt autorisée à l'abus, sitôt qu'elle affirmerait payer pour ce qu'elle utilise et donc, être tout à fait légitime dans son usage?

Dans la vie de tous les jours, l'aspect contraignant de la monétisation de l'environnement peut se traduire de différentes façons. Cela peut être l'imposition d'une surtaxe si vous choisissez d'acheter un véhicule énergivore plutôt qu'une voiture avec une faible consommation d'essence.

Ou encore, il pourrait s'agir d'un déboursé supplémentaire pour l'utilisation d'une ressource polluante comme le plastique. Par exemple, au début de 2016, Walmart a imposé un coût dissuasif aux consommateurs ayant recours aux sacs de plastique pour transporter leurs achats, alors qu'auparavant ces sacs étaient offerts gratuitement (TVA Nouvelles, 2016). Walmart est une entreprise que nous avons choisie au hasard de nos recherches et l'exemple cité ne vise nullement à donner l'impression que le géant américain est un acteur important du changement qui doit se produire pour sauver la biosphère. L'exemple sert seulement à illustrer une application contraignante de la monétisation.

La mesure citée précédemment nous ramène au principe de l'utilisateur-payeur ou, dans le même ordre d'idées, à celui du pollueur-payeur tel qu'adopté par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE) (1974). Ce principe tient compte du fait que des problèmes particuliers peuvent éventuellement se poser dans le cas des pays en voie de développement, où des multinationales étrangères implantent leurs usines ou puisent des ressources, ce qui signifie que le pollueur devrait en principe se voir imposer des amendes pour faire en sorte que l'environnement soit ou demeure dans un état acceptable. Or, on ne peut pas faire payer le pollueur (un pays en voie de développement par exemple) pour une pollution qui ne lui est pas imputable (puisque les bénéfices reviennent à des entreprises étrangères). L'accent doit donc être mis sur la responsabilisation du pollueur par les autorités publiques auxquelles s'applique ce principe. En théorie, il reviendrait à celui qui pollue de payer, mais souvent l'application de la règle n'est pas respectée.

Pour les partisans de telles politiques, comme les gouvernements qui y voient une façon d'inculquer des comportements plus verts aux citoyens et aux entreprises, le principe du pollueur-payeur peut tenir la route puisque le pollueur est incité ainsi à réduire les dommages

causés par la pollution dont il est à l'origine. Cependant, son application demeure périlleuse au moins à trois niveaux selon nous.

Sur le plan économique, l'un des problèmes est de savoir comment dédommager les victimes des pollueurs. Selon le professeur Pierre Lasserre de l'Université du Québec à Montréal, les torts causés à l'environnement dépassent souvent de loin les frais encourus, d'autant plus que le déséquilibre causé dans un écosystème est difficile à évaluer, notamment parce qu'il peut durer des décennies, des siècles, voire des dizaines de milliers d'années dans le cas des écosystèmes océaniques (Secrétariat sur la convention de la diversité biologique).

Par ailleurs, dans le cas où c'est l'État qui récupère les amendes ou les dédommagements versés, le contribuable peut se demander s'il ne s'agit pas d'une taxe déguisée qui aura tôt ou tard des répercussions sur son porte-monnaie (Valiquette, 2010). Il arrive souvent en effet que lorsqu'une taxe verte entre en vigueur, l'entreprise qui en subit le contrecoup financier transmette l'augmentation au consommateur. Par exemple, lorsqu'en 2015 le gouvernement du Québec a plafonné les émissions de gaz à effet de serre (GES) imposées aux pétrolières, ces dernières ont répliqué avec une hausse du prix de l'essence de plus de trois cents le litre (Caron, 2015).

Les stéréotypes ont la vie dure lorsqu'il est question de contrainte, d'économie et de sauvegarde de la biosphère. Dans un document publié au milieu des années 1990, Gene Grossman et Alan Krueger (1994, p. 18) disent s'être penchés sur la pollution des bassins versants et de l'air causée par l'activité économique. Bien qu'ils estiment que leur recherche aurait aussi pu analyser d'autres indicateurs, ils concluent sans ambages que l'activité économique n'endommage pas l'environnement. Ils qualifient d'alarmistes ceux et celles qui disent que l'environnement se dégrade au contact de l'activité économique.

Dans une tentative de justification de leur position, les tenants de l'économie néoclassique ont adapté la courbe économique de Simon Kuznets à l'environnement. Dans les années 1950, l'économiste américain a émis l'hypothèse selon laquelle il existerait une relation positive entre le développement économique et l'équité de répartition des richesses entre les individus. La période d'inégalité ne dure qu'une phase pour ensuite connaître une embellie, un enrichissement de la population faisant disparaître ces inégalités (Blanc, 2009).

Selon Aurélien Boutaud, Christian Brodhag et Natacha Gondran (2004, p. 27), bien que n'ayant jamais été complètement validée, cette hypothèse « pour le moins séduisante » a inspiré nombre de chercheurs qui ont appliqué la courbe de Kuznets aux questions environnementales. La Figure 5 est une illustration de la courbe adaptée à une justification de l'activité économique comme élément permettant de sauvegarder la biosphère.

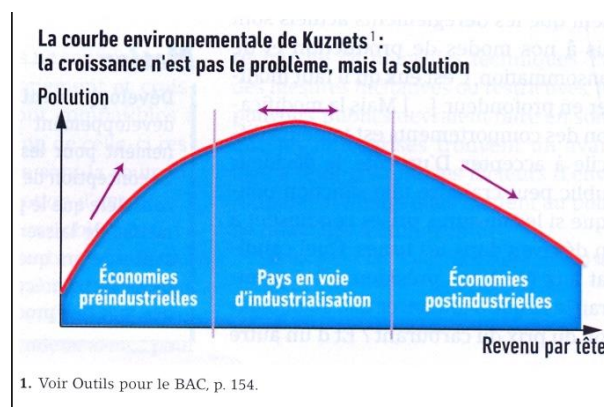


Figure 5 : Courbe environnementale de Kuznets

Source : https://www.pedagogie.ac-aix-marseille.fr/jcms/c_272578/fr/eo-13-1-et-2

Appliquée à l'environnement, la courbe tente essentiellement de démontrer que la croissance économique affecte négativement l'environnement uniquement au début du processus. À terme, l'industrialisation permet à la population du pays d'avoir un niveau de vie plus élevé et la richesse collective qui en découle permet de retrouver un environnement plus en

santé. L'influent économiste Wilfred Beckerman (1994, p. 197) a repris cette interprétation. Il affirme que le seul moyen de protéger l'environnement est de s'assurer que les pays deviennent riches.

Cette position de Beckerman est mise à rude épreuve dans le rapport 2016 *Living Planet* du *World Wildlife Fund* (WWF). Entre 1961 et 2012, l'empreinte écologique des pays à revenus élevés a été deux fois plus élevée que dans les pays avec des populations ayant des revenus moyens (2016, p. 80). Le rapport souligne que l'empreinte écologique par personne dans les pays à revenus élevés en 2012 était moins élevée qu'en 1985. Selon le WWF, cela serait le résultat de la crise économique de 2007-2008 et du ralentissement de la production industrielle et non en raison d'une amélioration de l'environnement parce que les pays sont plus riches comme le prétend Beckerman. Le Tableau 2 ci-dessous, tiré du même rapport, semble donner raison au WWF. La couleur mauve représente les émissions de carbone des pays ayant un revenu plus élevé et nous constatons un écart énorme des émissions en fonction des revenus des populations.

Tableau 2 : Per capita average Ecological Footprint for high, middle and low income countries, by land type, in 1961, 1985 and 2012



Source : http://awsassets.wwf.ca/downloads/wwf_living_planet_report_2016__risk_and_resilience_in_a_new_era.pdf?_ga=2.142709302.2037556828.1497658862-1555041208.1497658862

D'un point de vue juridique cette fois, le principe du pollueur-payeur peut à tout le moins avoir un effet préventif en incitant le pollueur mis à l'amende à prendre des mesures adéquates pour éviter la répétition du dommage. En théorie, les amendes imposées devraient être plus importantes que les gains illégalement obtenus. Cependant, nous dit Gadbois (1988, p. 73), « à cause de l'importance économique et sociale de certains pollueurs, les tribunaux hésitent encore fréquemment à imposer des amendes très élevées », faisant dire aux observateurs que le droit pénal en environnement est souvent une garantie d'impunité et non l'inverse.

Sur le plan éthique, le principe est en métamorphose en ce sens qu'il ne semble pas remettre en cause les activités qui sont nuisibles à la biosphère. La pollution, comme le fait remarquer Gadbois (1988), est autorisée à condition de payer une pénalité qui est souvent en deçà du gain obtenu. On constate alors un glissement de la notion de pollueur-payeur vers celle du « pollué-payeur » avec le résultat que les coûts de la pollution sont maintenant assumés non pas par le pollueur, mais par la collectivité. Le pollueur industriel échappe donc à une certaine éthique de la responsabilité. La consécration du principe dans les textes de loi et par des organismes comme l'OCDE lui confère presque un droit de polluer (Ost & Gutwirth, 1996, p. 243).

La responsabilité juridique dont nous venons de parler a elle aussi évolué selon le philosophe français Paul Ricoeur qui s'est penché sur cette question (1994, p. 28). Selon lui, la responsabilité au sens conceptuel implique une notion implicite d'assumer les conséquences de ses actes qui ont un impact sur tout et sur tous, de réparer par rétribution lorsque nous sommes imputables. Ricoeur constate que la responsabilité sur le plan juridique ne répond plus à la définition kantienne associée au devoir de réparation. Kant reconnaît le tort fait à la loi et non le tort fait à autrui (Lamouche, 2009, p. 24). Kant insiste sur le fait que le contrevenant doit souffrir

en raison de sa faute et non en raison du dommage. Ricoeur estime que « l'évaluation objective du préjudice tend ainsi à oblitérer l'appréciation du lien subjectif entre l'action et son auteur. L'idée de responsabilité sans faute naît de là » (p. 40). Si en droit civil classique la notion de faute est habituellement dissociée de celle de punition, mais que la notion d'obligation de réparation demeure présente, Ricoeur constate que ce « statut » est aujourd'hui fragilisé. Selon lui, le droit de la responsabilité est devenu une responsabilité sans faute et tenter d'identifier les auteurs d'un dommage équivaut à la « reculpabilisation » de son ou de ses auteurs. Ce dernier y voit un paradoxe sociétal faisant en sorte d'une part de normaliser d'une certaine façon la non-recherche de l'auteur d'une faute et d'autre part de lui en faire payer le dommage à hauteur voulue.

3.3 Limites de la contrainte

Dans le cadre de l'étapisme que nous proposons pour passer d'un anthropocentrisme fort à un anthropocentrisme faible, la contrainte pourrait être considérée comme une mesure intérimaire pour forcer une évolution éthique de l'humain. Toutefois, des personnes pourraient bien accepter la contrainte uniquement pour éviter de payer une amende, sans le faire pour autant pour des raisons éthiques.

L'idéologie moderne de l'humain, dont l'ambition était d'affranchir la société des contraintes de la nature (agriculture à grande échelle, utilisation des ressources naturelles pour la production d'énergie, transformation de ces ressources en biens consommables), a contribué, à travers l'industrialisation de la société, à créer de nouvelles contraintes naturelles autrement plus redoutables. La destruction des équilibres écologiques a réintroduit les limites imposées par la nature à l'activité économique (Yashir, 1992, p. 422). Si dans le passé, les ressources à la portée de l'humain semblaient illimitées et que leur exploitation dépendait seulement de son inventivité

et des limites techniques qu'il ne maîtrisait pas encore, à l'opposé, cette maîtrise qu'il possède aujourd'hui a mené à une surexploitation des richesses qui lui impose de revoir ses façons de faire et son comportement envers la biosphère.

Cet énoncé révèle à notre avis un paradoxe comportemental de l'humain. Sur le plan physique, les agissements de l'humain ont amené de nouvelles contraintes parce que la nature endommagée a imposé des limites à ses ambitions. Sur le plan philosophique, la contrainte ne semble néanmoins pas suffisamment puissante pour susciter une évolution de son comportement éthique.

Les politiques de contrainte en vue de modifier l'éthique ont toutefois leurs limites lorsque l'humain agit exclusivement sous la force de la loi ou la crainte des conséquences. Sous la contrainte, l'action humaine n'est plus le résultat d'une initiative ou d'un désir d'agir pour le bien-être de l'humain, et donc ne relève plus tant d'une éthique que d'une coercition réglementaire (évitement des pénalités) ou d'un conditionnement béhavioriste (peur des représailles). Pour illustrer la situation, on pourrait tracer un parallèle entre modifier notre rapport éthique à l'environnement et adopter un régime amaigrissant miracle. Lorsqu'un régime est imposé de force aux personnes qui ont besoin de perdre du poids, les chances de succès du régime s'avèrent souvent nulles à long terme, selon la psychologue Traci Mann (2015), auteure d'un livre à ce sujet. À l'opposé, Mann prône le maintien d'un poids santé par le changement durable des mauvaises habitudes en de bonnes façons de s'alimenter.

Ainsi donc, la contrainte sociale n'est jamais telle qu'elle supprime entièrement l'autonomie des individus; ils l'intériorisent et donc l'interprètent selon le sociologue des organisations Jean-Pierre Bernoux (1998, p. 400). La contrainte peut parfois provoquer l'effet

inverse selon lui en menant au contrôle social, ce qui aurait pour effet de sortir l'humain du monde des valeurs pour le faire entrer dans celui des comportements où, là encore, l'interprétation que l'humain fait qu'une situation ne peut être complètement éliminée par le contrôle.

Bernoux pousse la réflexion plus loin en affirmant que les valeurs globales de la société créent de nouvelles logiques avec les acteurs et de nouveaux systèmes de valeurs qui comprennent le changement. Dans un contexte d'entreprise, dit-il, il est difficile de parler d'une action humaine significative lorsque les individus agissent exclusivement sous la contrainte (Bernoux, 2002, p. 78). Une interprétation des propos de Bernoux pourrait vouloir dire que la contrainte peut empêcher l'action humaine de prendre forme et de devenir un élément motivateur pouvant mener à une modification d'attitude, de comportement et idéalement à une modification d'éthique.

La question de la contrainte est tout autre lorsqu'on aborde la protection de l'environnement dans la perspective du marketing. Des spécialistes de la question comme Jean-Luc Giannelloni (1998) estiment sans détour que l'humain est le principal artisan de la dégradation de la planète. Le marketing pourrait y être pour quelque chose puisqu'il doit déterminer les désirs et les besoins du marché et trouver une façon de les satisfaire le plus efficacement possible. Même si nous sommes dans une société consumériste admet Giannelloni, certaines personnes décident malgré tout d'adopter des comportements d'achat cohérents avec la conservation des écosystèmes. Ces consommateurs ayant une conscience sociale, et un porte-monnaie leur permettant d'appliquer ces valeurs, peuvent être définis comme des personnes conscientes et informées des conséquences de leur consommation. Elles utilisent alors ce pouvoir d'achat pour amener des changements d'ordre social (Webster, 1975, p. 188).

Selon Giannelloni, trois groupes de déterminants sont principalement à l'origine du changement d'attitude des consommateurs. Il s'agit des variables sociodémographiques, des variables sociologiques et des préoccupations pour l'environnement. Ces trois composantes insufflent un changement d'attitude permettant d'adopter des comportements éthiques comme l'illustre la Figure 6.

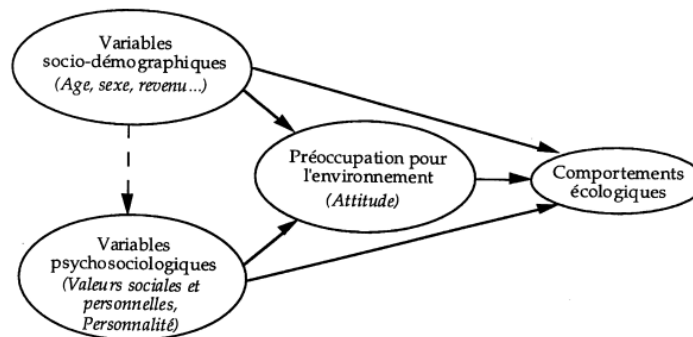


Figure 6 : Modèle synthétique des relations testées dans la littérature
 Source : <http://www.jstor.org/stable/40589139>

Il est bien sûr important de mieux comprendre, du point de vue de l'individu, les freins psychologiques et sociologiques à l'adoption de comportements plus respectueux de l'environnement. Cependant, il est intéressant de noter que, dans l'analyse des composantes de Giannelloni, la contrainte est absente des facteurs pouvant susciter un changement de comportement plus écologique chez l'humain. La protection de la biosphère n'est ni une contrainte ni une sorte de compromis à consentir avec la nature, c'est notre plus grande chance de maintien de la présence de l'humain dans la biosphère et c'est pour cette raison que le changement d'attitude doit s'opérer au niveau de l'éthique de l'humain plutôt qu'uniquement par la contrainte.

3.4 Opposition à la monétisation de l'environnement

Bien que nous considérions la monétisation comme un moyen d'évoluer vers une meilleure protection de la biosphère, notre proposition n'a pas que des adeptes. Une première problématique de la monétisation de l'environnement relèverait de la valeur intrinsèque des différentes composantes de la biodiversité, une valeur qui ne peut être évaluée selon les opposants au concept. La récrimination principale porte sur l'attribution de la valeur faite en fonction de critères établis par l'humain et des actions de ce dernier sur cette biodiversité. Selon Jean-Philippe Terreaux (2010, p. 67), il n'y a pas « d'évaluation dans l'absolu, ne serait-ce que par la nécessité d'avoir une monnaie de référence, ou un outil de mesure, qui rendent relatives ces valeurs à l'homme et à son action. Si l'évaluation est difficile, elle est nécessaire ».

Pour les tenants d'une économie de libre marché, la monétisation signifie l'exploitation des ressources naturelles et malgré cette position, Corinne Gendron (2001, p. 43) fait ressortir une incohérence fondamentale entre valeur économique et monétisation. Le danger selon elle est que la valeur économique du stock, de la ressource, puisse rester constante sans mettre en évidence l'épuisement de la ressource. Et dans certains cas, la valeur économique augmente justement en raison de la rareté de la ressource. Elle fait remarquer que chez les producteurs de biens consommables, le schéma de consommation n'est jamais remis en question. Bien que ces derniers soient conscients que la planète n'est pas en mesure de fournir assez de ressources pour répondre à l'augmentation de la population mondiale selon Gendron, les dirigeants estiment que les pays comme la Chine et l'Inde, des économies émergentes, sont les responsables des déséquilibres qui menacent la biosphère (2001, p. 323).

Selon Jean-Philippe Debleds, auteur du livre *La parallaxe du Mercator* (2015, p. 4), qui porte sur les effets des changements climatiques, la monétisation de l'environnement pour conscientiser la population est une approche qui arrive trop tard pour sauver la biosphère. Sur un ton très pessimiste, il ajoute que le développement durable que les gouvernements tentent d'inculquer est une tentative de réponse aux nombreux maux de la biosphère et qu'il s'agit d'une mesure trompe-l'œil. Avec ou sans la monétisation de l'environnement, l'épuisement des ressources naturelles est inévitable.

Une autre raison pour laquelle les opposants à la monétisation de l'environnement font des mises en garde est la création récente de banques « d'atténuation » comme la *Wildlands Inc.* aux États-Unis. Ces institutions financières achètent des terres humides et des habitats et elles identifient les espèces animales et aquatiques qui y vivent, dont certaines sont en danger. *La Wildlands Inc.* possède plus d'un million d'acres du genre aux États-Unis (Al Jazeera, 2015). Cette institution donne une valeur économique à chaque parcelle de terre dont elle est propriétaire et par la suite, elle se tourne vers des entreprises ayant une empreinte écologique plus grande. La banque leur offre d'atténuer, de là son nom, leur impact sur l'environnement en achetant des actions qui protègent une parcelle de terrain déjà détenue par la banque. Cette dernière émet un certificat de bonne conduite à l'entreprise qui elle peut construire ou exploiter commercialement une terre abritant un milieu sensible en se donnant bonne conscience. On retrouve un système similaire avec les bourses du carbone. (Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques, 2016).

L'arrivée des banques « d'atténuation » soulève une autre problématique éthique que nous aborderons ici brièvement puisqu'il ne s'agit pas du sujet du présent mémoire. Sur quel raisonnement éthique cette institution financière se base-t-elle pour déterminer quelle espèce

protéger aux dépens d'une autre? Et qu'arrive-t-il aux espèces en danger dans les régions des États-Unis où l'activité économique est inexistante et où il n'y a pas d'entreprise pour acheter des crédits de protection? La réponse du PDG de *Wildlands Inc.* est sans détour. Selon Steve Morgan, la décision de protéger une espèce plutôt qu'une autre dépend tout simplement de la demande du marché (Al Jazeera, 2015). Autrement dit, même les espèces en danger ont une valeur marchande et non une valeur intrinsèque. C'est donc la loi du marché qui prime.

Notre proposition de monétiser l'environnement rencontre aussi de l'opposition sur le plan éthique. Selon Hardelin, Katosky et Marical (2010), la monétisation suppose un antagonisme constant entre la valeur intrinsèque de la nature et la valeur marchande que veulent lui donner les milieux financiers et les industries. Tout être vivant possède une valeur accordée par l'humain, alors si un être vivant ne procure aucune utilité à l'humain, sa valeur risque d'être nulle et là se trouve tout le danger de la monétisation.

Pour sa part, la cofondatrice de l'Institut des droits de la personne en Allemagne, Barbara Unmussig, définit la monétisation en deux catégories. La première est essentiellement la définition que nous appuyons, soit celle de donner une valeur symbolique à la biosphère dans un but de conscientisation. La seconde porte sur la nécessité de voir cette valeur étiquetée par la loi du marché, une option à laquelle Unmussig (2016) n'est visiblement pas très chaude. « Certes, la monétisation en elle-même n'implique pas obligatoirement les risques de destruction intrinsèques à la marchandisation. Elle change néanmoins la manière dont nous percevons la nature et nous y rapportons, et peut ainsi paver involontairement la voie à la privatisation des services écosystémiques, à laquelle les tenants de la monétisation sont souvent opposés ». Il faut, selon elle, considérer la question de la monétisation de la nature avec une extrême prudence afin

d'éviter un « affaiblissement du principe de précaution » et du principe démocratique lui-même, deux éléments essentiels à une politique environnementale, fait-elle valoir.

Lorsqu'on fait une brève analyse de la position d'Unmussig, on constate que cette dernière nous dit essentiellement que la monétisation de l'environnement peut être une bonne chose pour susciter une prise de conscience, mais il ne faut absolument pas que cette monétisation devienne une mise à prix de la biosphère et des ressources naturelles qui en font sa richesse.

3.5 Retour sur notre position

Pourquoi la monétisation de l'environnement est-elle nécessaire? Parce que d'un point de vue éthique, elle nous apparaît comme un très bon mécanisme pour passer d'un anthropocentrisme fort à un anthropocentrisme faible. Il s'agit selon nous d'une étape qui permettrait à l'humain d'apprécier la valeur de la biosphère, d'être « affecté » au sens spinozien pour ensuite changer progressivement d'éthique et de passer à une application de l'anthropocentrisme faible.

Cet étapisme environnemental que nous proposons est similaire à celui décrit par Lemenager, Ahmin-Richard et Mermet dans l'article *Les organisations publiques d'aide au développement et la dialectique environnement-développement* (2012). Les auteurs ont mis sur papier une approche consensuelle du développement durable que nous faisons nôtre. Semblable à notre proposition de monétiser les services rendus par la biosphère pour changer la situation actuelle, la Figure 7 correspond selon nous à un anthropocentrisme faible permettant de justifier l'attitude, et le comportement dans une certaine mesure, de l'humain voulant vivre en harmonie avec la nature.

Tableau 3. Typologie des approches du développement durable

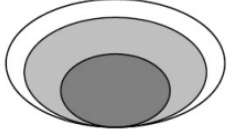
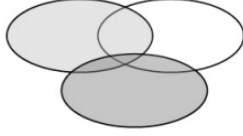
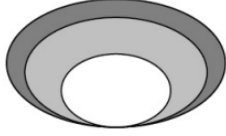
		
<p>Approche technico-économiste</p> <p>Discours : « pas de protection de l'environnement (ni protection sociale) sans une base économique forte »</p> <p>Priorité : économique</p> <p>Visée : court terme</p> <p>Type d'acteurs : entreprises, économistes, industries</p>	<p>Approche consensuelle</p> <p>Discours : « concilier protection de l'environnement, équité sociale et croissance économique »</p> <p>Priorité : pas de priorité (équilibre)</p> <p>Visée : moyen terme</p> <p>Type d'acteurs : acteurs publics, parapublics, collectivités</p>	<p>Approche consensuelle</p> <p>Discours : « pas de pérennité du système humain sans prise en compte du support écologique »</p> <p>Priorité : écologique</p> <p>Visée : long terme</p> <p>Type d'acteurs : associations de protection de l'environnement, écologistes</p>

Figure 7 : Typologie des approches pour un développement durable

Source : <http://www.erudit.org/revue/vertigo/2012/v12/n1/1015102ar.pdf>

Les auteurs proposent trois étapes pour passer d'une approche technico-économiste, que nous associons à l'anthropocentrisme fort, à une approche plus consensuelle que nous associons à la monétisation (pas de pérennité du système humain sans prise en compte du support économique). La proposition est évolutive et permet à notre avis de prioriser l'environnement alors que le développement économique occupe une place moins importante.

L'étapisme est à notre avis essentiel dans la réussite de la monétisation comme outil d'évolution de l'éthique. Il est d'abord important que le changement soit durable, non seulement pour quelques années, mais pour les décennies à venir si l'on veut sauvegarder la biosphère et permettre à tous les organismes vivants d'y exister. Il faut penser aux générations qui nous suivent. Ensuite, il est impératif à notre avis que le changement soit le fruit d'une intériorisation de l'humain. Bien sûr, il ne faut pas négliger les campagnes de sensibilisation, qui sont des agents d'influence externes, pour susciter une prise de conscience découlant des affects actifs

favorisant la mobilisation comme nous l'a expliqué Frédéric Lordon. La connaissance n'est pas quelque chose d'inné et comme nous l'avons indiqué dans la première partie du mémoire, la contrainte a ses limites pour imposer le changement. Alors, il faut ajouter la monétisation au coffre à outils actuel pour influencer l'éthique environnementale de l'humain.

La monétisation se veut un mécanisme pour composer avec l'humain comme il est. Ce dernier est programmé pour acquérir des ressources et non en perdre. L'épuisement des ressources est là pour le prouver comme en font foi les nombreux rapports des groupes environnementalistes et des gouvernements de la planète dont nous avons fait mention dans ce mémoire. L'argent constitue un signal fort pour l'humain, un signal qui peut influencer ses comportements. Par l'entremise de la monétisation, nous mettons cette fois l'argent au service de la biosphère afin que l'humain ait un rapport conséquent avec la protection de la planète. De plus, l'attribution d'une valeur aux entités de la biosphère tend aussi à aplanir la dimension dominant-dominé que l'humain moderne semble avoir à l'égard de la biosphère, c'est-à-dire de l'exploiter et non de la respecter.

Nous sommes conscients que notre suggestion va à contrecourant de la pensée actuelle voulant que l'argent et l'environnement ne doivent pas être associés pour parler de protection de la biosphère. Nous croyons au contraire que le travail des abeilles et que l'oxygène produit par la forêt amazonienne par exemple doivent être chiffrés pour justement frapper l'imaginaire. L'humain doit savoir que s'il avait à payer pour ces services, sa vie serait beaucoup moins agréable. Avec la monétisation, nous prôtons l'aspect pédagogique de l'argent au service de la biosphère.

La monétisation et son aspect de conscientisation ne changeraient pas immédiatement le paradigme dominant-dominé dont nous avons fait mention, mais donneraient un poids plus

équitable à la biosphère lorsque le dominant doit prendre une décision affectant la nature, l'environnement et les écosystèmes.

Sur le plan philosophique, nous estimons que la monétisation de l'environnement a sa place. Il s'agit d'une approche utilitariste de la problématique environnementale actuelle alors que l'ensemble des conséquences avantageuses et désavantageuses des actions de l'humain est pris en compte et évalué pour répondre aux exigences d'une éthique environnementale faisant une plus grande place à la biosphère. Il s'agit ici d'appliquer le principe du plus grand bonheur p plus grand nombre aux problèmes de la lutte contre la pollution ou de la préservation de la biosphère. Autrement dit, plus l'humain porte une attention particulière à l'environnement, plus il permet à un nombre grandissant d'habitants de la biosphère de bien vivre et nécessairement plus heureux. Et que l'on soit d'accord ou non avec l'utilitarisme, la monétisation est un outil polyvalent pouvant être appliqué à d'autres approches philosophiques environnementales.

CONCLUSION

L'hypothèse du présent mémoire était de proposer, d'un point de vue éthique, la monétisation de l'environnement comme un mécanisme adapté pour opérationnaliser chez l'humain, en mobilisant les affects, une transition d'un anthropocentrisme fort à un anthropocentrisme faible. Après tout, l'éthique de l'environnement entre dans le champ de l'économie et suggère que leur répartition des ressources et leur accès sont liés aux impacts environnementaux résultant d'une surexploitation. L'éthique environnementale, c'est aussi l'étude des liens entre l'humain et les autres êtres vivants de la biosphère.

Notre argumentaire repose essentiellement sur deux éléments principaux. D'abord, il y a l'aspect pédagogique de la monétisation, c'est-à-dire utiliser la valeur attribuée aux services que nous rend la biosphère et pour lesquels nous ne versons aucune compensation dans la plupart des cas, pour débiter une conscientisation et opérationnaliser le changement éthique. Ensuite, la monétisation nous apparaît comme un excellent processus, un dispositif finalement, pour mobiliser l'humain en s'adressant aux affects actifs décrits par Spinoza. La monétisation peut être ce véhicule pour « empuissanter » les faits scientifiques, comme nous le recommande Lordon, nous indiquant que notre biosphère est à bout de souffle.

Dans la première partie du mémoire, nous avons détaillé notre position, exposé la proposition de certains économistes de l'environnement qui prônent, à juste titre selon nous, la reconnaissance de la valeur monétaire des services offerts par la biosphère dans la prise en compte de nos décisions, tant sur le plan du développement économique responsable que sur le plan de la protection de la planète.

Nous avons fait une analyse éthique de notre proposition. La monétisation de l'environnement est selon nous une approche utilitariste parce que modifier l'éthique de l'humain pour le faire passer d'un anthropocentrisme fort à un anthropocentrisme faible s'avère une transformation qui a le potentiel d'offrir le plus grand bonheur pour le plus grand nombre, comme l'entendait Jeremy Bentham, le père de l'utilitarisme. La monétisation pourrait être mal comprise, certains pourraient s'en reporter au sens pratique, c'est-à-dire donner un prix à quelque chose pour en tirer un profit. Nous réitérons l'argument que la monétisation de l'environnement doit être prise au sens symbolique comme un mécanisme étant à même de modifier l'éthique de l'humain envers la biosphère. Et la monétisation peut être un outil pour rejoindre les affects de l'humain.

Nous avons aussi revu des méthodes différentes pour valoriser la biosphère. Des chercheurs comme Dupras et Daily utilisent des formules pour chiffrer la valeur de certains milieux naturels, car, selon leurs positions, l'humain gagnera plus à très long terme à protéger ces milieux qu'à les transformer, ou les détruire, pour en tirer profit immédiatement. Nous estimons que les travaux de Dupras et Daily, pour ne nommer ce que ceux-là, sont essentiels dans le débat environnemental actuel. Ils permettent d'appuyer scientifiquement l'importance de protéger les milieux et ces faits offrent à l'humain la possibilité d'assimiler la monétisation de l'environnement au sens où nous l'entendons.

La monétisation est manifestement une mesure transitoire dans l'accentuation de la prise de conscience de la valeur de la biosphère qui doit mener à une action. Comme nous l'avons mentionné, beaucoup de travail reste encore à faire, car l'humain continue de consommer plus que la vitesse de régénération de la biosphère ne le permet. La dernière crise géologique de biodiversité remonte à 65 millions d'années et elle avait été causée par un météore. Cette fois,

c'est l'humain qui en est à l'origine. Comme nous l'avons mentionné en introduction, selon le *Global Footprint Network*, il a fallu en 2016 l'équivalent de 1,6 planète pour alimenter notre consommation puisque l'utilisation de la nature par l'humain est 60 % plus élevée que le taux de régénération (Radio-Canada, 2016).

En fait, l'activité humaine a à ce point modifié la morphologie de la biosphère que nous serions entrés dans l'ère anthropocène, confirmant selon Manuel-Arias Maldonado (2015, p. 101), que l'humain et la nature ne forment plus qu'un puisque le premier aurait réussi à « coloniser » la seconde. Selon Maldonado, il est trop tard pour revenir en arrière afin de corriger les erreurs du passé. Il faut selon lui miser sur la conservation postnaturelle de l'environnement en utilisant la science et la technologie pour assurer la pérennité de la biosphère. Et puisque la technologie ne peut tout régler, il faut selon nous travailler sur l'éthique de l'humain en utilisant la monétisation de l'environnement comme outil de transformation. En ce sens, la monétisation pourrait constituer un premier pas pour changer non seulement le comportement humain mais aussi de comprendre son rapport avec la nature.

L'écologie utilitariste représente en quelque sorte la fin de l'anthropocentrisme, car elle refuse à l'humain une place centrale au sein de la biosphère en prônant l'élimination de la souffrance et l'augmentation du bien-être et du bonheur. La monétisation peut donner la possibilité à l'humain de modifier les choses de façon concrète par des gestes qui ont un impact positif immédiat. Sur le plan philosophique, elle peut faire évoluer l'éthique pour y favoriser tous les vivants et non seulement celui au sommet de la pyramide de la biosphère.

Plusieurs changements doivent s'opérer pour sauvegarder la biosphère et la prise de conscience basée sur des faits scientifiques est un élément essentiel si nous voulons réussir. Notre prise de conscience collective doit être durable si nous voulons être en mesure de dire que

la monétisation de l'environnement aura permis de modifier l'éthique de l'humain. Nos actions doivent aussi être conséquentes avec notre nouvelle éthique anthropocentrique faible. Sinon, le groupe québécois Les Cowboys fringants, dont est membre le chercheur Jérôme Dupras cité dans ce mémoire, aura fait office de prophète de malheur avec la chanson *Plus rien* portant sur la fin de l'humanité causée par la surexploitation des ressources et dont nous reproduisons ici les deux derniers couplets :

*Mon frère est mort hier au milieu du désert
Je suis maintenant le dernier humain de la terre
Au fond l'intelligence qu'on nous avait donnée
N'aura été qu'un beau cadeau empoisonné*

*Car il ne reste que quelques minutes à la vie
Tout au plus quelques heures, je sens que je faiblis
Je ne peux plus marcher, j'ai peine à respirer
Adieu l'humanité... Adieu l'humanité...*

Source : paroles-musique.com :

[http://www.paroles-musique.com/paroles-Les Cowboys Fringants-Plus Rien-lyrics, p 18804](http://www.paroles-musique.com/paroles-Les_Cowboys_Fringants-Plus_Rien-lyrics_p18804)

Au moment de mettre la touche finale à ce mémoire de maîtrise, un nouveau rapport confirmait l'accélération fulgurante de la disparition des vertébrés et de leur habitat naturel. Selon le journal *Le Monde* (Garric, 2017), l'étude révèle que 40 % des espèces de mammifères ont vu leur aire de répartition baisser de 80 % entre 1900 et 2015.

Alors, accélérons nous aussi le travail de sensibilisation amorcé en monétisant la valeur de la biosphère avant qu'il ne soit trop tard.

Bibliographie

- Afeissa, H.-S. (2007). *Éthique de l'environnement*. Paris, France: VRIN.
- Al Jazeera. (2015, décembre 05). Pricing the Planet: an investigation by Al Jazeera. Sub ITA part 1., Repéré à YouTube: <https://www.youtube.com/watch?v=IIJPY4kGANQ>
- Amisi, M. (2009). Les rapports entre l'homme et la nature. Une analyse critique de l'éthique de l'environnement. Repéré à <http://www.memoireonline.com/09/09/2716/Les-rapports-entre-lhomme-et-la-nature-Un-analyse-critique-de-lEthique-de-lenvironnement.html>
- Arias-Maldonado, M. (2015). Spelling the End of Nature? Making Sense of Anthropocene., Repéré à <https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/1754051948?accountid=14701>
- Assemblée des Premières Nations. (s.d.). Honorer la Terre. Repéré à Assemblée des Premières Nations : Repéré à <http://www.afn.ca/fr/honerer-la-terre>
- Audard, C. (2002). Utilitarisme et éthique publique : le débat avec Rawls pp.49-62. (P. u. France, Éd.) Repéré à: <http://www.cairn.info/revue-cites-2002-2-page-49.htm>
- Beckerman, W. (1994). Sustainable Development': Is it a Useful Concept? pp. 191-209. (T. W. Press, Éd.) Repéré à Environmental and Society Portal: http://www.environmentandsociety.org/sites/default/files/key_docs/beckerman_3_3.pdf
- Bernoux, P. (1998, juillet 03). Contrainte et domination sans autonomie ni acteurs ? (A. p. travail, Éd.) Repéré à : <http://www.jstor.org/stable/43150320>
- Bernoux, P. (2002). Le changement dans les organisations : Entre structures et interactions. Repéré à: <https://www.erudit.org/fr/revues/ri/2002-v57-n1-ri518/006711ar.pdf>
- Birnbacher, D. (1998). *Éthique utilitariste et éthique environnementale — une mésalliance?* pp.427-448. (R. p. Louvain, Éd.) Repéré sur Persée.
- Blackburn, M.-È. (2013, décembre). Le développement durable : une solution éthique pour contrer la détérioration de l'environnement. Repéré à <http://www.archipel.uqam.ca/5880/1/M13224.pdf>
- Blais, F. (1998). Commentaire: Utilitarisme et écologie sont-ils réconciliables? pp. 449-452. (R. p. Louvain, Éd.) Repéré à http://www.persee.fr/doc/phlou_0035-3841_1998_num_96_3_7100

- Blanc, L. (2009, octobre 31). Croissance, développement et environnement. Repéré à: http://acces.ens-lyon.fr/eedd/climat/dossiers/empreinte_eco/indicateur-de-developpement-et-environnement/
- Blancher, M. (2017, mai 15). Du lien pathologique de l'addiction à une possible autonomie dans la relation. Repéré à: <http://www.implications-philosophiques.org/actualite/une/du-lien-pathologique-de-laddiction-a-une-possible-autonomie-dans-la-relation/>
- Blouin, L. (2016). Ottawa fixe un prix plancher pour le carbone, des provinces protestent. Repéré à: <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/Politique/2016/10/03/002-prix-plancher-carbone-prix-accord-paris-justin-trudeau.shtml>
- Borde, V. (2015). Faut-il avoir peur... des régimes amaigrissants ? Repéré à: <http://lactualite.com/sante-et-science/2015/05/26/faut-il-avoir-peur-des-regimes-amaigrissants/>
- Bordeleau-Gervais, G. (2016). Valeur intrinsèque de la nature et éthique environnementale : une critique de l'approche pragmatique. Repéré à https://papyrus.bib.umontreal.ca/xmlui/bitstream/handle/1866/18779/Bordeleau_Gervais_Gabriel_2016_memoire.pdf?sequence=2
- Boutaud, A., Brodhag, C., & Gondran, N. (2004). Lorsque le développement perd le Nord ! Courbes de Kuznets Environnementales : l'apport des indicateurs alternatifs de type empreinte écologique dans la réflexion sur le développement durable. Repéré à <https://www.brodhag.org/IMG/pdf/colloque-ouaga-a3-boutaud.pdf>
- Bozzo-Ret, M., & Dardenne, É. (2012). Deux siècles d'utilitarisme. (L. P. Rennes, Éd Repéré à: http://www.pur-editions.fr/couvertures/1324475157_doc.pdf
- Business Wire. (2016). Le Prix Blue Planet Prize 2016 de la Fondation Asahi Glass a été octroyé à Pavan Sukhdev et Markus Borner. Repéré à <http://www.businesswire.com/news/home/20160615005694/fr/>
- Caron, R. (2015). La hausse liée au marché du carbone a déjà doublé Repéré à <http://www.journaldemontreal.com/2015/05/03/la-taxe-sur-le-carbone-a-deja-double>
- Cléo, J.-P. (2002). L'utilitarisme contemporain, une théorie générale des valeurs pp.17-36. (P. U. France, Éd.) Repéré à <http://www.cairn.info/revue-cites-2002-2-page-17.htm>
- Conniff, R. (2012). What's Wrong with Putting a Price on Nature? Repéré à http://e360.yale.edu/feature/ecosystem_services_whats_wrong_with_putting_a_price_on_nature/2583/
- Daily, G. C. (1997). Nature's Services Societal Dependence on Natural Ecosystems. (I. Press, Éd.) Repéré à: <http://willsull.net/la370/resources/Ecology/Daily.pdf>

- de Cuzzani, P. (2002). Une anthropologie de l'homme décentré. Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/philoso/2002-v29-n1-philoso685/009560ar.pdf>
- Debleds, J.-P. (2015). La parallaxe de Mercator (Vol. 2). Lille, France: The Book Edition. doi:978-2-9553208-2-2
- Développement durable, Environnement et lutte contre les changements climatiques. (2016). Le marché du carbone, un outil pour la croissance économique verte! Repéré à <http://www.mddelec.gouv.qc.ca/changementsclimatiques/marche-carbone.asp>
- Devictor, V. (2014). La protection de la nature : une double tension éthique et scientifique pp. 29-43. (J. i. bioéthique, Éd.) Repéré à <http://www.cairn.info.proxy.bib.uottawa.ca/revue-journal-international-de-bioethique-2014-1-page-29.htm>
- Dupras, J., & Lavallée, S. (2016). Regards sur les systèmes de paiements pour services écosystémiques en. (R. «. », Éd.) Repéré à : <http://developpementdurable.revues.org/11210> ; DOI : 10.4000/
- Dussault, A. C. (2015). Philosophie de l'environnement Introduction. Repéré à <http://acdussault.profweb.ca/wp-content/uploads/2015/02/Introduction-%C3%A0-1%C3%A9thique-de-l'environnement.pdf>
- Futura Planète. (s.d.). Quel est l'âge de notre planète Repéré à Planète: <http://www.futura-sciences.com/planete/questions-reponses/terre-age-terre-3426/>
- Gadbois, M. (1988). Le droit pénal de l'environnement : une garantie d'impunité? (P. d. Montréal, Éd.) Repéré à <http://www.jstor.org.proxy.bib.uottawa.ca/stable/pdf/42744981.pdf>
- Garric, A. (2017). La sixième extinction de masse des animaux s'accélère. Repéré à http://www.lemonde.fr/biodiversite/article/2017/07/10/la-sixieme-extinction-de-masse-des-animaux-s-accelere-de-maniere-dramatique_5158718_1652692.html
- Gendron, C. (2001). Éthique et développement économique : le discours des dirigeants sur l'environnement. Repéré à <http://www.crsdd.uqam.ca/Pages/docs/223.pdf>
- Giannelloni, J.-L. (1998). Les comportements liés à la protection de l'environnement et leurs déterminants : un état. (V. 1.-7. Recherche et Applications en Marketing, Éd.) Repéré à <http://www.jstor.org/stable/40589139>
- Global Witness. (2017). Defenders of the Earth. Repéré à <https://www.globalwitness.org/en/campaigns/environmental-activists/defenders-earth/>
- Grossman, G., & Krueger, A. (1994). Economic Growth and the Environment. Repéré à <http://www.nber.org/papers/w4634.pdf>

- Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat. (2014). *Climate Change 2014 Synthesis Report Summary for Policy Makers*. Repéré à http://www.ipcc.ch/pdf/assessment-report/ar5/syr/AR5_SYR_FINAL_SPM.pdf
- Halévy, M. (2016). *Citations de Spinoza expliquées*. (É. Eyrolles, Éd.) Repéré à <http://www.eyrolles.com/Chapitres/9782212563658/9782212563658.pdf>
- Hardelin, J., Katosky, A., & Marical, F. (2010). Pourquoi et comment monétariser l'Environnement ? (L. Revue, Éd.) Repéré à <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RevueM.pdf>
- Hayward, T. (1997). *Anthropocentrism: A Misunderstood Problem* pp. 49-63. (V. 6. *Environmental Values*, Éd.) Repéré à <http://www.jstor.org/stable/30301484>
- Henry, J. (2013). *L'éthique spinoziste comme devenir. Variations affectives et temporalité de l'existence*. Repéré à <http://cerphi.ens-lyon.fr/spip.php?article125>
- Hequet, C. (2016). *L'évaluation monétaire de la nature*. Repéré à <http://iris-recherche.s3.amazonaws.com/uploads/publication/file/Externalites-WEB.pdf>
- Höfding, H. (2012). *Spinoza Baruch*. Repéré à http://agora.qc.ca/Dossiers/baruch_spinoza
- Jaquet, C. (2014). *Les expressions de puissance d'agir de Spinoza*. (P. d. Sorbonne, Éd.) Repéré à <http://books.openedition.org/psorbonne/127>
- Juniper, T. (2013). *What Has Nature Ever Done for Us?* Londres: Profile Books.
- Juniper, T. (2014). *How Money Does Really Grow on Trees*. Consulté le novembre 03, 2016, sur YouTube: <https://youtu.be/DvUjJrIzUj4>
- Kosoy, N., & Corbera, E. (2009). *Payments for ecosystem services as commodity fetishism*. Repéré à https://estvecorbera.files.wordpress.com/2010/08/pesfetishism_kosoycorbera_2010.pdf
- Lamouche, F. (2009). *Le sujet moral et le sujet du droit : une unité indissoluble*. Repéré à: <https://www.cairn.info/revue-vie-sociale-2009-3-page-9.htm>
- Latouche, S. (2001). *Nature, écologie et économie. Une approche anti-utilitariste* pp.57-70. (R. d. MAUSS, Éd.) Repéré à <https://www.cairn.info/revue-du-mauss-2001-1-page-57.htm>
- Leblanc, É. (2014). *La trace indélébile de l'Exxon Valdez*. Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelle/659300/exxonvaldez-deversement-petrole>
- Leblond, J.-P. (2014). *Enjeux et défis du développement international* pp. 123-140. Ottawa, Ontario, Canada: Les Presses de l'Université d'Ottawa.

- Lécuyer, B.-P. (1967). Régulation sociale, contrainte sociale et « Social control ». (R. f. sociologie, Éd.) Repéré à http://www.persee.fr/doc/rfsoc_0035-2969_1967_num_8_1_3011
- Lemenager, T., Ahmin-Richard, A., & Mermet, L. (2012). Les organisations publiques d'aide au développement et la dialectique environnement-développement. (Vertigo, Éd.) Repéré à <http://www.erudit.org/revue/vertigo/2012/v12/n1/1015102ar.pdf>
- Létourneau, A. (2010). Pour une éthique de l'environnement inspirée par le pragmatisme: L'exemple du développement durable. (V. L. l'environnement, Éd.) Repéré à <https://www.erudit.org/fr/revues/vertigo/2010-v10-n1-vertigo3898/045391ar.pdf>
- Light, A. (2012). Finding a Future for Environmental Ethics. Repéré à <https://www-erudit-org.proxy.bib.uottawa.ca/fr/revues/ateliers/2012-v7-n3-ateliers0463/1014384ar.pdf>
- Locher, F., & Quenet, G. (2009). L'histoire environnementale : origines, enjeux et perspectives d'un nouveau chantier. (R. d. contemporaine, Éd.) Repéré à <https://www.cairn.info/revue-d-histoire-moderne-et-contemporaine-2009-4-page-7.htm>
- Lordon, F. (2007). La légitimité n'existe pas pp. 135-164. (C. d. politique, Éd.) Repéré à: <https://www.cairn.info/revue-cahiers-d-economie-politique-2007-2-page-135.htm>
- Lordon, F. (2016). Les affects de la politique. (F. Culture, Producteur) Consulté le février 19, 2017, sur Youtube: <https://www.youtube.com/watch?v=hajKBowb6Co>
- Lordon, F. (2016). Les affects de la politique. Récupéré sur France Inter
- Lordon, F. (2016). *Les affects de la politique*. Paris, France: Seuil.
- Louwoungou, M. (2015). L'individu, le corps et les affects : anthropologie et politique chez Spinoza. Repéré à <https://tel.archives-ouvertes.fr/tel-01151096/document>
- Mancuso, E. (2016). Spinoza contre Spinoza : l'antihumanisme de Frédéric Lordon à la lumière de l'althussérisme pp.13-22. (U. d. Liège, Éd.) Repéré à <http://popups.ulg.ac.be/2031-4981/index.php?id=1492&file=1>
- Mann, T. (2015). Diets don't Actually Work. Repéré à https://www.washingtonpost.com/news/wonk/wp/2015/05/04/why-diets-dont-actually-work-according-to-a-researcher-who-has-studied-them-for-decades/?utm_term=.dcd5370553bc
- Maris, V. (2012). Définir anthropocentrisme, biocentrisme, écocentrisme. Repéré à <http://biosphere.blog.lemonde.fr/2012/12/15/definir-anthropocentrisme-biocentrisme-ecocentrisme/>

- Massachusetts Institute of Technology. (2016). Food Water Energy Climate Outlook Perspectives from 2016. Repéré à <https://globalchange.mit.edu/sites/default/files/newsletters/files/2016-JP-Outlook.pdf>
- Mesrahi, R. (2013). *Spinoza, une philosophie de la joie*. (S. éternelle, Éd.) Consulté le juin 27, 2017, sur Books Google.
- Métayer, M. (2014). La philosophie éthique, enjeux et débats actuels (Vol. 4). (Peason, Éd.) St-Laurent, Québec, Canada: Éditions du renouveau pédagogiques.
- Morin, A. (2014). Radars photo fixes: forte baisse des accidents... et des amendes. (L. Soleil, Éditeur) Repéré à <http://www.lapresse.ca/le-soleil/actualites/transports/201402/19/01-4740582-radars-photo-fixes-forte-baisse-des-accidents-et-des-amendes.php>
- Nagy, M. (2013). Genèse des mouvements affectifs dans la troisième partie de l'Éthique de Spinoza. Repéré à http://www.ifac.univ-nantes.fr/IMG/pdf/Marion_Nagy_Spinoza_Ethique_III_version_corrige.pdf
- Neuvy, F. (2015). Observatoire Cetelem, Marché automobile mondial: de belles perspectives de croissance. Repéré à: <http://observatoirecetelem.com/wp-content/uploads/2013/08/observatoire-cetelem-automobile-2015.pdf>
- Norton, B. (s.d.). Environmental Ethics and Weak Anthropocentrism. Repéré à http://data.naturalcapitalproject.org/natcap/ES281_What%20is%20Nature%20Worth/ES281_What%20is%20Nature%20Worth/Readings/Intrinsic%20vs%20Instrumental%20Value/Environmental%20Ethics%20and%20Weak%20Anthropocentrism.pdf
- Norton, B. (s.d.). The Re-Birth of Environmentalism as Pragmatic, Adaptive Management. Repéré à: https://www.law.virginia.edu/pdf/envlaw05conf/norton_bryan.pdf
- Notre planète info. (2015). Changement climatique : responsabilité par pays. Repéré à https://www.notre-planete.info/terre/climatologie_meteo/changement-climatique-responsabilites-pays.php
- Observatoire des inégalités. (2015). La grande pauvreté baisse dans le monde mais les fortes inégalités persistent entre territoires. Récupéré à : <http://www.inegalites.fr/spip.php?article381>
- Organisation de Coopération et de Développement Économiques. (1974). Recommandation du Conseil sur la mise en oeuvre du Principe Pollueur-Payeur. Repéré à <http://acts.oecd.org/Instruments/ShowInstrumentView.aspx?InstrumentID=11&Lang=fr&Book=False>
- Ost, F., & Gutwirth, S. (1996). Quel avenir pour le droit de l'environnement? (B. Faculté universitaire Saint-Louis, Éd.) Repéré à

https://books.google.ca/books?id=z1CecJxEIUC&pg=PA243&lpg=PA243&dq=principe+du+pollueur+payeur+-+succ%C3%A8s&source=bl&ots=c7q9cx1W7g&sig=Rst8mhFmJvItAAj-b6LHLxMqBPw&hl=fr&sa=X&ved=0ahUKEwjJpbS72_TSAhWCbhQKHQAODA4Q6AEIPTAG#v=onepage&q=principe%20du%20pol

Radio-Canada. (2016). La Terre vit désormais à crédit. Repéré à <http://ici.radio-canada.ca/nouvelles/environnement/2016/08/08/001-jour-depassement-credit-terre-epuisement-ressource-surconsommation-humanite-pollution-deficit-ecologique.shtml>

Rawls, J. (2009). « Unité sociale et biens premiers. », *Raisons politiques* 1/2009 (n° 33) , p. 9-43. Repéré à Info: www.cairn.info/revue-raisons-politiques-2009-1-page-9.htm

Ricoeur, P. (1994, novembre). Le concept de responsabilité: Essai d'analyse sémantique. (É. Esprit, Éd.) Repéré à <http://www.jstor.org.proxy.bib.uottawa.ca/stable/pdf/24276317.pdf>

Rosa, H. D., & Marques Da Silva, J. (2005). From Environmental Ethics to Nature Conservation Policy: Natura 2000 and the Burden of Proof pp. 107-103. (J. o. Ethics, Éd.) Repéré à <https://search-proquest-com.proxy.bib.uottawa.ca/docview/196571335?accountid=14701>

Schwartz, J. D. (2010). Should we put a dollar value on nature? Repéré à <http://content.time.com/time/business/article/0,8599,1970173,00.html>

Secrétariat sur la convention de la diversité biologique. (s.d.). Vivre en harmonie avec la nature. Repéré à <https://www.cbd.int/undb/media/factsheets/undb-factsheets-fr-web.pdf>

Shields, A. (2015). L'humain a enclenché la sixième grande extinction. Repéré à <http://www.ledevoir.com/environnement/actualites-sur-l-environnement/443312/biodiversite-l-humain-a-enclenche-la-sixieme-grande-extinction>

Shogren, J. F., Tschirhart, J., Anderson, T., Whitenour, A., & al., e. (1999). Why Economics Matters for Endangered Species Protection. Repéré à <http://www.jstor.org/stable/2641949>

Spinoza et nous. (2011). Affect. Repéré à <http://spinozaetnous.org/wiki/Affect>

Spinoza, B. (1964). *L'Éthique*. (R. Gaillois, Trad.) Paris, France: Gallimard.

Sukhdev, P. (2011). Put a Value on Nature. Repéré à https://www.ted.com/talks/pavan_sukhdev_what_s_the_price_of_nature#t-409513

Terreaux, J.-P. (2010). L'évaluation de la biodiversité, un exercice difficile mais indispensable à sa préservation. Repéré à <http://www.developpement-durable.gouv.fr/IMG/pdf/RevueM.pdf>

TVA Nouvelles. (2016). Fin des sacs de plastique gratuits chez Wal-Mart. Repéré à <http://www.tvanouvelles.ca/2016/01/25/fin-des-sacs-de-plastique-gratuits-chez-walmart-1>

- Unmussig, B. (2016). Monétiser la nature : une pente glissante à prendre avec précaution. Repéré à: <http://www.ritimo.org/Monetiser-la-nature-une-pente-glissante-a-prendre-avec-precaution>
- Valiquette, A. (2010). Environnement : le point de vue d'un économiste. Repéré à <http://www.uqam.ca/entrevues/entrevue.php?id=765>
- Webster, F. K. (1975). Determining the Characteristics of Socially Conscious Consumers. (V. 2.-1. The Journal of Consumer Research, Éd.) Repéré à: <http://www.jstor.org/stable/2489054> .
- World Wildlife Fund. (2016). WWF Living Planet Report 2016. Repéré à http://awsassets.wwf.ca/downloads/wwf_living_planet_report_2016_risk_and_resilience_in_a_new_era.pdf?_ga=2.142709302.2037556828.1497658862-1555041208.1497658862
- Yashir, F. (1992). Théorie économique et environnement. (P. d. Sorbonne, Éd.) Repéré à: <http://www.jstor.org/stable/23591686>